



Sosyal Bilimler
Enstitüsü

T.C.

MARMARA ÜNİVERSİTESİ

SOSYAL BİLİMLER ENSTİTÜSÜ

SIYASET BİLİMİ VE KAMU YONETİMİ ANABİLİM DALI

SIYASET, KURUMLAR VE KRİZ YONETİMİ YL (FRN)

**DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT A LA COOPERATION
INTERNATIONALE : CHANGEMENTS STRUCTURELS EN AFRIQUE
FRANCOPHONE SUBSAHARIENNE PAR L'EMERGENCE DE
NOUVEAUX PARTENAIRES**

Mémoire de Master

ERIC JOEL FOSSO PENKA

İstanbul, 2025

T.C.
MARMARA ÜNİVERSİTESİ
SOSYAL BİLİMLER ENSTİTÜSÜ
SIYASET BİLİMİ VE KAMU YONETİMİ ANABİLİM DALI
SIYASET, KURUMLAR VE KRİZ YONETİMİ YL (FRN)

**DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT A LA COOPERATION
INTERNATIONALE : CHANGEMENTS STRUCTURELS EN AFRIQUE
FRANCOPHONE SUBSAHARIENNE PAR L'EMERGENCE DE
NOUVEAUX PARTENAIRES**

Yüksek Lisans Tezi

ERIC JOEL FOSSO PENKA

Tez Savunma Jürisi

1. Tez Danışmanı : Doç. Dr. MERVE ÖZDEMİRKIRAN EMBEL
2. Üye :Prof. Dr. ALI ARI
3. Üye :Doc. Dr. Yeliz KULALI MARTIN

İstanbul, 2025

RESUME

Dans la poursuite de leurs objectifs propres et des défis qui leurs sont communs, les Etats et d'autres entités sont engagés dans un large éventail d'interactions. La coopération internationale comprend de nombreux aspects tels que l'aide humanitaire, la promotion de la paix et la coopération au développement, cette dernière faisant référence aux mécanismes mis en œuvre pour aider les pays en développement à améliorer leurs situations politiques, sociales et économiques ; l'aide financière, et en l'occurrence l'aide publique au développement, en sont les éléments centraux. Le début des années 1960 a été marqué par de vastes mouvements d'indépendances, qui ont permis à de nombreux territoires dans le monde d'accéder à la souveraineté internationale. La colonisation ayant créé un lien étroit entre les puissances coloniales et les colonisés en Afrique, une rupture a été observée après les indépendances, l'intensité de cette rupture variant selon le type de décolonisation. Depuis les décolonisations, la France et plus généralement l'Occident ont été jusqu'à présent considéré comme les principaux partenaires des pays d'Afrique subsaharienne francophone et ils y ont exercé un monopole dans de nombreux domaines.

Cependant, le début des années 2000 marquera un tournant décisif dans la coopération entre les pays d'Afrique subsaharienne et l'Occident, notamment grâce à l'expansion de la Chine en Afrique. De plus en plus, les pays d'Afrique subsaharienne francophone font l'objet d'une grande attention en raison des nombreuses opportunités qu'ils offrent, grâce à la présence de minerais stratégiques et au poids diplomatique qu'ils représentent. De plus, du fait de la recomposition géopolitique du monde et la création de nouvelles alliances, certains pays semblent davantage enclin à nouer de nouvelles relations avec de nouveaux acteurs. Un autre phénomène viendra aussi bousculer le cours des relations entre certains pays d'Afrique francophone et leurs partenaires traditionnels, la création de la confédération Alliance des Etats du Sahel sous l'impulsion d'un nouveau leadership à la tête des Etats Sahéliens.

Ainsi, ce travail vise à analyser les changements observés dans la coopération internationale au sein des pays de l'AES et à étudier les causes et les conséquences de ces changements-là. Aussi, Il ambitionne mettre en lumière les acteurs émergents dans cette coopération et l'incidence de leur arrivé sur la coopération avec les partenaires dits traditionnels.

Mots clés : Coopération internationale, partenariat, monde multipolaire

OZET

Kendi hedefleri ve ortak zorlukları peşinde, devletler ve diğer varlıklar çok çeşitli etkileşimlerde bulunurlar. Uluslararası işbirliği, insani yardım, barış inşası ve kalkınma işbirliği gibi birçok yönü içerir; ikincisi, gelişmekte olan ülkelerin siyasi, sosyal ve ekonomik koşullarını iyileştirmelerine yardımcı olmak için uygulanan mekanizmaları ifade eder; mali yardım ve bu durumda resmi kalkınma yardımı, merkezi unsurlardır. 1960'ların başı, dünyadaki birçok bölgenin uluslararası egemenlik kazanmasını sağlayan yaygın bağımsızlık hareketleriyle işaretlendi. Sömürgeleştirme, sömürgeci güçler ile Afrika'daki sömürgeleştirilmişler arasında yakın bir bağ oluşturduğundan, bağımsızlıktan sonra bir kopuş gözlemlendi; bu kopuşun yoğunluğu, sömürgeciliğin sonlandırılması türüne göre değişti. Sömürgeciliğin sonlandırılmasından bu yana, Fransa ve Batı daha genel olarak, Fransızca konuşan Sahra Altı Afrika ülkelerinin ana ortakları olarak kabul edildi ve birçok alanda tekel sahibi oldu.

Ancak, 2000'lerin başı, özellikle Çin'in Afrika'daki genişlemesi sayesinde, Sahra Altı Afrika ülkeleri ile Batı arasındaki işbirliğinde belirleyici bir dönüm noktası oldu. Fransızca konuşan Sahra Altı Afrika ülkeleri, stratejik minerallerin varlığı ve temsil ettikleri diplomatik nüfuz sayesinde sundukları sayısız fırsat nedeniyle giderek daha fazla ilgi görüyor. Dahası, dünyanın jeopolitik olarak yeniden şekillenmesi ve yeni ittifakların yaratılması nedeniyle, bazı ülkeler yeni aktörlerle yeni ilişkiler kurmaya daha meyilli görünüyor. Başka bir olgu da, Fransızca konuşan bazı Afrika ülkeleri ile geleneksel ortakları arasındaki ilişkileri sarsacak: Yeni bir liderlik tarafından yönlendirilen Sahel Devletleri İttifakı konfederasyonunun kurulması. Bu çalışma, AES ülkeleri içindeki uluslararası iş birliğinde gözlemlenen değişiklikleri analiz etmeyi ve bu değişikliklerin nedenlerini ve sonuçlarını incelemeyi amaçlamaktadır. Ayrıca, bu iş birliğinde ortaya çıkan aktörleri ve bunların gelişinin sözde geleneksel ortaklarla iş birliğine olan etkisini vurgulamayı amaçlamaktadır.

Anahtar kelimeler: Uluslararası işbirliği, ortaklık, çok kutuplu dünya

ABSTRACT

In pursuit of their own objectives and common challenges, states and other entities are engaged in a wide range of interactions. International cooperation includes many aspects such as humanitarian aid, peace promotion and development cooperation, the latter referring to the mechanisms implemented to help developing countries improve their political, social and economic situation ; financial aid, and in this case official development assistance, are the central elements. The early 1960s were marked by vast independence movements, which gave many territories around the world access to international sovereignty. As colonisation had created a close link between the colonial powers and the colonised in Africa, a break was observed after independence, the intensity of this break varying according to the type of decolonisation. Since decolonisation, France and the West in general have been considered the main partners of French-speaking sub-Saharan African countries and have exercised a monopoly in many areas.

However, the early 2000s marked a decisive turning point in cooperation between the countries of sub-Saharan Africa and the West, thanks in particular to China's expansion in Africa. Increasingly, the countries of French-speaking sub-Saharan Africa are attracting a great deal of attention because of the many opportunities they offer, thanks to the presence of strategic minerals and the diplomatic weight they represent. What's more, with the geopolitical reshaping of the world and the creation of new alliances, some countries seem more inclined to forge new relationships with new players. Another phenomenon will also upset the course of relations between certain French-speaking African countries and their traditional partners, with the creation of the Alliance of Sahel States confederation under the impetus of a new leadership at the head of states.

The aim of this work is to analyse the changes observed in international cooperation within the countries of the AES and to study the causes and consequences of these changes. It also aims to highlight the emerging players in this cooperation and the impact of their arrival on cooperation with the so-called traditional partners.

Key words: International cooperation, partnership, multipolar world

REMERCIEMENTS

J'aimerais avant tout remercier mon encadreur, le Professeur MERVE ÖZDEMİRKIRAN EMBEL pour avoir accepté de m'accompagner dans la rédaction de ce mémoire de master. Vos conseils, vos orientations et plus globalement votre encadrement m'a permis de cerner ce que c'est qu'un travail académique. Vos éclairages et les pistes que vous avez su me suggérer m'ont été déterminant pour éclairer les zones d'ombres durant ma rédaction. Merci pour votre entière disponibilité.

Merci au Professeur ALI ARI et au professeur YELİZ KULALI MARTIN pour avoir accordé une attention à ce travail académique en acceptant siéger comme membre du jury.

J'aimerais aussi adresser mes remerciements au personnel académique de l'université de Marmara et plus spécialement aux enseignants de notre faculté. Notre première année d'étude, celle dédiée aux cours magistraux fut plus qu'exceptionnelle tant par le contenu des enseignements et sujets évoqués que par la qualité des enseignants qui nous les ont dispensés. De manière exhaustive, je m'en vais remercier le professeur NAZAN CÖMERT BAECHLER, votre rigueur dans le travail est pour nous un modèle qui nous inspirera et que nous tâcherons toujours de suivre, le Professeur AYSE SILA ÇEHRELI pour sa capacité à nous pousser à l'effort et ce dans un cadre des plus détendus et le Professeur ALI ARI qui au-delà de ses enseignements a toujours été présent pour nous accompagner et prodiguer les conseils idoines lorsque nous faisons face à des difficultés.

Tous mes remerciements l'évêque du vicariat apostolique d'Istanbul, Monseigneur MASSIMILIANO PALINURO, pour sa gratitude et son immense engagement à toujours soutenir les étudiants vivant en Turquie sur tous les plans et à contribuer à rendre leur séjour académique beaucoup plus agréable loin de leurs familles nucléaires. Merci à la mère NAZARETH, à la sœur ARABELL et à toutes les autres sœurs pour leurs efforts innombrables, leurs soutiens et leurs accompagnements.

A mes amis et camarades, recevez toute ma gratitude. Votre présence a contribué à donner cette touche si spéciale à mon séjour académique en Turquie.

DEDICACE

Ce mémoire de master est dédié à mes parents, Monsieur PENKA MICHEL et Madame MADJOUKOUO ELISE, pour cette belle éducation à nous transmise et pour avoir toujours su me faire confiance et soutenir mes choix.



TABLE DES MATIERES

RESUME	i
OZET	ii
ABSTRACT	iii
REMERCIEMENTS	iv
DEDICACE	v
TABLE DES MATIERES	vi
LISTE DES SIGLES.....	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LES RELATIONS AFRIQUE-OCCIDENT	4
I. LA COOPERATION INTERNATIONALE COMME CONCEPT CLE DES RELATIONS INTERNATIONALES	4
A. CADRE THEORIQUE.....	4
1. LA PLACE DU LIBERALISME DANS LA COOPERATION INTERNATIONALE 4	
2. LIMITES DU LIBERALISME, AUTRES APPROCHES THEORIQUES	6
B. DOMAINES, MECANISMES ET PARTENARIAT DANS LA COOPERATION INTERNATIONALE.....	7
1. DOMAINES ET MECANISMES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE..	8
2. LE PARTENARIAT DANS LA COOPERATION INTERNATIONALE.....	11
II. HISTORIQUE DES RELATIONS AFRIQUE OCCIDENT ET LE ROLE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE.....	13
A. LA PERIODE DE COLONISATION AU 19^E SIECLE.....	13
1. LES CONQUETES ET OCCUPATIONS DES TERRITOIRES ET LEURS IMPACTS	13
2. LA CONFERENCE DE BERLIN, UN TOURNANT DECISIF DANS LA CONQUETE DE L'AFRIQUE.....	17
B. DES DECOLONISATIONS A LA PERIODE POSTINDEPENDANCE	19
1. LES MOUVEMENTS INDEPENDANTISTES ET LES DECOLONISATIONS EN AFRIQUE NOIRE	19
2. LES RELATIONS OCCIDENT-AFRIQUE DEPUIS LES INDEPENDANCES	22
CHAPITRE 2 : LES CHANGEMENTS STRUCTURELS EN AFRIQUE FRANCOPHONE SUBSAHARIENNE EN MATIERE DE COOPERATION: CAS DES PAYS DE L'AES	25
I. LES CAUSES DES MUTATIONS OBSERVEES DANS LA COOPERATION AFRIQUE FRANCOPHONE SUBSAHARIENNE.....	26

A. LES CAUSES LIEES AUX PARTENAIRES ET AU CONTEXTE INTERNATIONAL	26
1. UN NOUVEAU LEADERSHIP A LA TETE DES ETATS	26
2. UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL EN PERPETUELLES MUTATIONS 28	
B. LES CAUSES LIEES AU PARTENARIAT.....	32
1. UNE COOPERATION EN PERTE D'EFFICACITE	32
2. ENTRE REMISE EN QUESTION DE LA NATURE DE LA COOPERATION ET BESOIN DE SOUVERAINETE	35
II. LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT DE PARADIGME	36
A. SUR LES AXES DE COOPERATION ECONOMIQUE ET SECURITAIRE	36
1. SUR LE PLAN SECURITAIRE	36
2. SUR LE PLAN ECONOMIQUE	40
B. CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIPLOMATIQUE	43
1. LA CREATION D'UNE NOUVELLE ORGANISATION SOUS REGIONALE, L'ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL	43
2. DES TENSIONS DIPLOMATIQUES	45
CHAPITRE 3 : LES NOUVELLES DYNAMIQUES DANS LA COOPERATION AU SEIN DES PAYS DE L'AES	48
I. LES ACTEURS EMERGENTS DANS LES RELATIONS DE COOPERATION DANS LES PAYS DE L'AES	48
A. LES NOUVEAUX ACTEURS MAJEURS DANS LA COOPERATION AVEC LES ETATS DE L'AES	49
1. LA RUSSIE : UN ACTEUR PREDOMINANT SUR LE PLAN SECURITAIRE ...	49
2. LA COOPERATION SINO-AES	52
B. LES AUTRES ACTEURS NON OCCIDENTAUX PRESENT DANS L'AES.....	54
1. LA PRESENCE TURQUE DANS L'AES	54
2. L'OUVERTURE DE L'AES A DIVERS AUTRES PARTENARIAT	55
II. REAJUSTEMENT ET REPOSITIONNEMENT : LES STRATEGIES D'ADAPTATION DES ACTEURS OCCIDENTAUX DANS L'AES	57
A- LA PERTE D'INFLUENCE DES ACTEURS OCCIDENTAUX DANS LES ETATS DE L'AES	57
B- LES STRATEGIES D'ADAPTATION DES ACTEURS OCCIDENTAUX.....	59
CONCLUSION	61

LISTE DES SIGLES

AES	Alliance des Etats du Sahel
ONU	Organisation des Nations Unies
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l’Afrique Centrale
EMN	Entreprises Multinationales
MINUSMA	Mission Multidimensionnelle Intégrée pour la Stabilisation du Mali
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
FOCAC	Forum de Coopération Chine-Afrique
AFD	Agence Française de Développement
JICA	Japan International Cooperation Agency
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie

LISTE DES TABLEAUX

Figure 1: Etat des possessions coloniales en Afrique	14
Figure 2 Indépendance et anciennes dominations en Afrique	22
Figure 3 Récapitulatif des interventions militaires pour la restauration de la paix au Mali ...	33
Figure 4 Présence de la Chine en Afrique	53
Figure 5 Présence Iranienne en Afrique.....	56
Figure 6 Manifestation à Niamey contre la présence Française au Niger	58



INTRODUCTION

A l'aube de la démocratie, où promotion de la paix et de la bonne gouvernance apparaissent comme le leitmotiv des dirigeants à la tête des Etats, où les vents contraires évoqués par Mireille Delmas-Marty(2016) tels la mondialisation et la souveraineté ou encore la sécurité et les libertés publiques suscitent une plus grande homogénéisation, où les changements par voies électives apparaissent de manière consensuelle comme le mode idéal de dévolution du pouvoir à la tête des Etats, un phénomène bien que récurrent dans la région mais nouveau dans ses manifestations semble modifier le cadre de la coopération internationale en Afrique globalement et dans la sous-région Ouest Africaine : la résurgence des coups d'états ou plus spécifiquement des putschs(Kaba, 2023). Le putsch désigne le renversement du pouvoir en place dans un Etat par des autorités militaires. Entre 2020 et 2023, la sous-région Afrique de l'ouest a connu à elle seule près de 5 coups d'états militaires soit deux au Burkina Faso, un au Mali, au Niger et en Guinée. Ces changements inconstitutionnels dans la plupart des cas entraînent de nombreuses conséquences, qu'elles soient diplomatiques ou économiques. Cependant, un élément nouveau dans ces coups d'Etats semble transparaître, l'impulsion d'un nouveau leadership à la tête des dits Etats, un leadership qui semble restructurer la coopération interétatique dans la sous-région.

Historiquement, du fait du lien qui prend ses sources les plus récentes avec la colonisation, les pays occidentaux pris globalement et la France en particulier ont toujours été considéré comme les partenaires traditionnels des pays Africains, ils y ont toujours bénéficié d'une très grande marge de manœuvre et y exercent une très large influence à travers leurs vastes réseaux diplomatiques. Les accords de défense signés au lendemain des indépendances, les nombreuses entreprises multinationales installées dans les désormais ex colonies, le soutien apporté aux autorités politiques locales et la monnaie issue de la période coloniale ont contribué à perpétuer le système communément désigné sous de vocable de françafrique. Cette relation, souvent caractérisée d'asymétrique et inéquitable fera au fil des années l'objet de critiques et controverses dont les plus récentes et les plus vives seront observées dans quelques pays francophones d'Afrique de l'Ouest : le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Olivier de Sardan (2023) dans son ouvrage sur l'Enchevêtrement des crises du sahel parle d'ailleurs du "rejet de la France au Sahel".

La relation entre les pays d'Afrique Francophone en dessous du Sahara et les acteurs occidentaux est le fruit d'un long processus historique qui a connu de nombreuses dynamiques au cours des années et dont l'évolution a été fonction de nombreux paramètres liés à chaque partie. Du côté occidental, traditionnellement, il s'est constitué en acteur majeur dans la coopération en Afrique francophone en dessous du Sahara et ses institutions multilatérales et organisations de coopération y ont joué un rôle majeur. S'agissant du cas spécifique de la France, de par son influence historique, bon nombre de pays Africains ont souvent été considéré comme son pré carré, comme son domaine réservé.

Cependant, au fil des années ces pays d'Afrique ne cessent de susciter l'attrait de puissances non occidentales qui au fur et à mesure ambitionnent d'y intensifier leurs partenariats. Du côté des pays francophones d'Afrique subsaharienne, la coopération avec les entités occidentales a souvent été fonction de plusieurs paramètres parmi lesquels la nature des régimes politiques en place. Au Mali, au Burkina Faso et au Niger, les coups d'Etats qui se sont succédés depuis 2020 ont placé à la tête de ces états un nouveau leadership qui sera chargé de diriger les Etats et de conduire la coopération sur le plan international.

Les développements dans le cadre notre travail tenteront de répondre à ces différentes questions : Peut-on affirmer avec certitude qu'il existe des changements profonds dans l'articulation de la coopération dans les Etats du sahel ? Quels motifs sont évoqués par les nouveaux leaders à la tête du Mali, du Burkina Faso et du Niger pour réorienter leurs relations vers d'autres partenaires ? Quelles sont les conséquences de ce changement de paradigme ? Comment l'arrivée de nouveaux partenaires contribue-t-elle à réaffirmer ce changement de paradigme ?

Pour tenter de répondre à ces différentes interrogations, nous optons formuler trois hypothèses. La première hypothèse tend à affirmer que, les défis sécuritaires auxquels font face ces Etats leurs imposent un changement de paradigme dans la façon dont est menée la coopération internationale. La deuxième hypothèse que nous mettons en exergue sou tend que, l'arrivée de nouveaux partenaires contribue à refonder la coopération internationale dans ces états. Enfin, nous admettons une troisième hypothèse suivant laquelle, les changements qui tendent à être observés ont des répercussions sur la coopération traditionnelle.

De ce qui précède, notre problématique sera formulée autour de la question de savoir : Dans quelle mesure le changement de Leadership à la tête du Mali, du Burkina Faso et du Niger et l'arrivée de nouveaux partenaires dans ces états affectent ils les dynamiques de coopération dans la sous-région Ouest Africaine et quels en sont les impacts.

Sur le plan méthodologique, notre travail sera basé sur une étude qualitative et interprétative. De l'étude de l'historique de la coopération Occident-Afrique aux changements structurels proprement dits, nous procéderons à l'étude et à l'analyse d'un certain nombre de textes à l'instar des ouvrages académiques ou des revues scientifiques. Les transcriptions de discours de personnalités publiques, les communiqués de presse, les interviews et l'usage de rapports d'un certain nombre d'institutions telles que des think tanks, les policy papers et les rapports d'organisations internationales nous permettrons d'acquérir une base de donnée solide pour appuyer nos différentes hypothèses et mobiliser les théories sur lesquelles seront centrées notre travail.

Dans le but de cerner les différents contours de notre sujet nous avons opté orienter nos développements autour de trois axes principaux. Après avoir dégagé quelques concepts clés et retracé les liens historiques de coopération entre l'Afrique et l'occident (chapitre I) nous aborderons les causes

et conséquences des différentes mutations observées (chapitre II) avant d'identifier les nouveaux acteurs émergents et d'évaluer le comportement des acteurs traditionnels (chapitre III).



CHAPITRE 1 : LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LES RELATIONS AFRIQUE-OCIDENT

I. LA COOPERATION INTERNATIONALE COMME CONCEPT CLE DES RELATIONS INTERNATIONALES

La coopération internationale désigne l'ensemble des processus d'interactions entre les états et les différents acteurs de la scène internationale. Il convient dans cette partie d'étudier quelques théories qui aident à une meilleure compréhension de la notion(A) puis de mettre en exergue le domaine de la coopération internationale et la notion de partenariat(B)

A. CADRE THEORIQUE

1. LA PLACE DU LIBERALISME DANS LA COOPERATION INTERNATIONALE

Différentes théories des relations internationales abordent la notion de coopération internationale sous différents aspects. Cependant s'il est une qui sied le mieux, qui s'avère être la plus influente et qui semble être la plus optimiste c'est bien la théorie libérale des relations internationales. Pour le libéralisme, dans un monde interdépendant, les difficultés que rencontrent les états requièrent la mise en commun des actions et des moyens afin de limiter les conflits, de parvenir à une paix véritable et de contribuer à l'essor économique des états. La coopération internationale ici se n'avère non pas comme une simple formalité mais comme une nécessité pragmatique pour les Etats. La vision libérale admet que, les Etats seuls ne sauraient être apte à résoudre l'ensemble des défis qui s'offrent à eux d'où la nécessité de favoriser le multilatéralisme en faisant appel à d'autres entités telles que les organisations internationales, les opérateurs économiques ou encore des entreprises multinationales (EMN) et les Organisations Non Gouvernementales(ONG).

S'agissant des organisations internationales, elles sont le fruit d'un accord ou d'une entente entre 2 ou plusieurs états dans un cadre régional ou international. Les premières organisations internationales à vocation politique sont nées à l'issue des grandes guerres qu'on connut le monde. La Société Des Nations (SDN) est considérée comme la première organisation internationale. Elle naquit d'après-guerre pour assurer le maintien de la paix entre les nations et faute de mener à bien ses missions, elle donna naissance à l'actuelle Organisation des Nations Unies (ONU). Sur le plan décisionnel, les décisions des organisations internationales peuvent avoir un caractère plus ou moins contraignant suivant qu'elle soient de type centralisées ou décentralisées et jouent un rôle primordial dans la coopération internationale dans la mesure où elles permettent de faciliter les échanges et le commerce international, à la promotion de la paix et à la réduction des conflits. Les ONG quant à elles ont acquis

au fil du temps un rôle de plus en plus important sur la scène internationale. Les ONG constituent à ce jour des acteurs majeurs dans la scène internationale de par leur capacité à influencer les comportements des acteurs étatiques dans les sujets tels que les droits de l'homme, la santé ou encore l'environnement ceci à travers les groupes de pression. Les ONG offrent aussi une expertise technique aux Etats ceci permettant d'améliorer la coopération interétatique. Enfin, les EMN quant à elles permettent de créer une interdépendance économique entre les états. Cette interdépendance permet de rendre la guerre moins attrayante car elle serait un facteur de perte sur le plan économique et brouillerait les chaînes d'approvisionnement. Le rôle majeur des EMN leur permet d'exercer des pressions sur les gouvernements afin d'instaurer un cadre juridique international prompt à la coopération entre les états.

Aussi, le libéralisme promeut les valeurs telles que la démocratie. Les précurseurs du libéralisme tel Emmanuel Kant (1795) développaient l'idée d'une paix démocratique suivant laquelle, les Etats qui ont en commun les mêmes valeurs, les valeurs démocratiques seront enclin à être pacifiques et à éviter le conflit entre eux à travers leurs institutions, la coopération internationale aidant ainsi à faciliter la gouvernance mondiale. Woodrow Wilson (1919) quant à lui, considéré comme idéaliste dans la vision libérale, promeut l'idée d'une sécurité collective, sécurité dans laquelle la sécurité des uns est concomitamment liée à celles des autres, ou une attaque contre un serait considérée comme une attaque contre tous. Pour les néolibéraux quant à eux, ils mettent un plus grand accent sur les interdépendances économiques et la mondialisation comme facteurs favorisant la coopération entre les Etats. Joseph Nye et Robert Keohane (1977) tout en montrant le rôle primordial des institutions qui permettent la réduction des coûts de transaction et ainsi facilitent de la coopération internationale, développent l'idée d'une interdépendance complexe dans laquelle le rôle de la sécurité et l'emploi de la force militaire est minimisée.

Cependant, Immanuel Wallerstein (1974) lui, apporte une vision critique du libéralisme et de la coopération internationale telle que perçue globalement par le libéralisme. A travers sa théorie du système-monde, il voit dans le libéralisme la manifestation de l'hégémonie capitaliste, la coopération internationale apparaissant non pas comme le résultat d'une certaine convergence des intérêts mutuels et naturels des Etats mais plutôt comme la perpétuation du système capitaliste inégal où le centre bénéficie de tous les avantages au détriment de la périphérie, la coopération internationale permettant de perpétuer ce système. Pour l'auteur, les institutions internationales telles que l'OMC, la Banque Mondiale, l'ONU ou encore le FMI ne facilitent pas une coopération équitable entre les nations car elles constituent des instruments de gouvernance du système monde capitaliste, la coopération impulsée par ces institutions sert donc à assurer une gestion plus aisée des crises du système et de perpétuer la domination du centre.

Comme Wallerstein, plusieurs autres théoriciens apportent une vue critique du libéralisme, ces critiques nous serviront de base dans la mobilisation de quelques théories qui sous-tendront notre étude.

2. LIMITES DU LIBERALISME, AUTRES APPROCHES THEORIQUES

Tout comme le libéralisme, le réalisme est considéré comme une théorie majeure des relations internationales. D'après Kenneth Walt, auteur généralement associé à sa théorie du réalisme structurel, le système international est essentiellement fondé sur les relations entre les états. Pour expliquer sa théorie, il évoque en 1979 dans "Theory of international politics", plusieurs arguments à l'instar de l'anarchie ou de la rationalité. Pour Kenneth Walt, le système international est anarchique car il n'existe pas de structure centrale chargée de réguler les interactions entre les Etats, chaque Etat étant considéré comme une entité distincte et souveraine. Dans un pareil système, les Etats sont chargés ou alors ont pour mission principale de prioriser leurs intérêts au détriment des autres et de maximiser leurs chances de survie en multipliant les alliances et en développant leurs capacités militaires pour parer à tout conflits éventuels. S'agissant de la rationalité, il considère les Etats comme des acteurs rationnels qui agissent toujours suivant le calcul coût-bénéfice, ce calcul leur permettant de prendre les décisions optimales pour assurer la sécurité de leurs territoires et privilégier l'intérêt national avant tout autre chose. Pour Raymond Aron (2004), le système international est désigné comme "l'ensemble constitué par des unités politiques qui entretiennent les unes avec les autres des relations régulières et qui sont susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale". Tout comme Kenneth Walt, il analyse les relations entre les Etats sous angle de jeu d'intérêts, de calculs stratégiques des Etats où le conflit semble être un élément inhérent à ces interactions. Le choix de la théorie réaliste comme théorie majeure soutenant notre étude tient du fait qu'elle permettra de comprendre la nécessité faite par les Etats objets de notre étude de prioriser les high politics, pour tisser leurs futures alliances et assurer leurs survies.

Notre étude mobilisera aussi les ressources de la théorie postcoloniale. La théorie postcoloniale prend initialement ses sources dans d'autres sciences telles que l'histoire ou la sociologie. Cependant sa pertinence dans le cadre des relations internationales nous aidera à mieux comprendre les phénomènes observés en Afrique en matière de coopération. La théorie postcoloniale aide à la fois à désarticuler les héritages du colonialisme et de l'impérialisme et aussi à dénoncer les structures politiques et économiques et les systèmes de pensées et identités des colonies. Elle tire ses sources dans les mouvements de décolonisation et se présente comme une critique de la domination occidentale. Elle vise l'étude des dynamiques de pouvoir avec des notions telles que l'héritage colonial, l'orientalisme (Said, 1978) qui dans les relations internationales aide à comprendre les discours occidentaux sur des notions telles que la bonne gouvernance. La théorie postcoloniale évoque aussi le concept de subalternité qui fait référence à la restriction des voix de certains groupes sociaux dans les discours dominants. Cette subalternité à travers le célèbre titre de Gayatri Spivak « can the subaltern speak ? » (1988) entendu comme « les subalternes peuvent-ils parler ? » sera l'un des grands fondements de la théorie postcoloniale. Ce postulat nous aidera dans notre étude à donner plus de voix et d'écoute aux dirigeants des Etats du Sahel. La structuration de la pensée de Frantz Fanon dans le cadre de cette théorie

nous aidera à mieux cerner les mouvements de résistances observés durant les décolonisations et la quête de dignité et de souveraineté constatée dans notre deuxième chapitre. La théorie postcoloniale dans l'énonciation du néocolonialisme (concept développé par Kwame Nkrumah) évoque aussi la domination à la fois économique et politique des multinationales telles que celles opérant en Afrique et l'instrumentalisation des élites et institutions locales. En somme, la théorie postcoloniale servira de critique à l'eurocentrisme des relations internationales et de l'universalisme prôné par le libéralisme et justifiera les tensions entre les pays d'Afrique en dessous du Sahara et leurs partenaires traditionnels occidentaux.

La théorie de la dépendance, apparaissant comme une critique sévère du libéralisme, enrichira aussi notre étude. La théorie de la dépendance naît du lien de dépendance existant entre les ex colonies et les anciens colons qui, malgré les indépendances, perpétuent une dépendance qui empêche le décollage des ex colonisés. La théorie de la dépendance soutient les concepts tels que le centre et la périphérie avec à la fois une hiérarchie et une asymétrie totale entre les deux, la détérioration des termes de l'échange qui sera observée dans les économies Africaines souvent qualifiées d'économies d'exportations et le rôle des multinationales qui loin des idéaux du libéralisme semblent ne pas contribuer à l'essor économique des économies où elles sont implantées. Cette théorie nous aidera à mieux comprendre la dépendance générée par des mécanismes tels que l'aide au développement, le rôle de certaines institutions internationales en Afrique et nous permettra ainsi de mieux appréhender les ruptures d'accords commerciaux et militaires historiques (chapitre 2) entendu comme moyen de se détacher de la dépendance occidentale.

B. DOMAINES, MECANISMES ET PARTENARIAT DANS LA COOPERATION INTERNATIONALE

Les états et autres acteurs de la scène internationale entretiennent entre eux de nombreuses interactions de divers ordres et ceci dans des buts bien précis tant sur les aspects politiques, économiques ou sécuritaires. La coopération internationale peut prendre plusieurs formes. En effet, la coopération internationale peut être décentralisée. Il s'agit ici d'initiatives d'institutions locales telles que les ONG, les collectivités territoriales et autres entités infra étatiques qui jouent elles aussi un rôle majeur dans la gouvernance mondiale. Nous nous accentuerons davantage sur la coopération interétatique à travers ses mécanismes (1) et l'étude de la notion de partenariat (2).

1. DOMAINES ET MECANISMES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Les processus d'interactions entre les Etats peuvent être résumés suivant certains auteurs en deux principaux types non opposables l'un à l'autre et non imperméables. Il peut s'agir soit du conflit soit de la coopération. Ces deux processus ne doivent pas être strictement opposés l'un à l'autre car comme le souligne Philippe Braillard « toute relation sociale aussi coopérative qu'elle soit comporte une dimension conflictuelle de même que tout conflit laisse place à des possibilités de coopération, même minime » (Braillard et Djalili, 2016). Pour avoir une meilleure compréhension des éléments mis en vigueur dans la relation entre les pays francophones d'Afrique et leurs coopérants occidentaux, il convient pour nous d'analyser succinctement ces deux processus et de mieux les comprendre. Nous examinerons tout d'abord le processus conflictuel avant de nous appesantir sur le processus de coopération.

Le conflit peut être envisagé comme un choc, une opposition ou une contestation entre deux ou plusieurs entités. Depuis les temps anciens, le conflit a toujours été partie intégrante des relations entre les nations, les événements tels que les 2 grandes guerres mondiales vécues dans le monde permettent d'étayer le caractère conflictuel des relations interétatiques et la mise en avant de la puissance comme facteur déterminant des relations internationales. Si l'on peut saluer les efforts et résolutions prises à la fin de la seconde guerre mondiale, le conflit qu'il soit armé ou non ne cesse de faire partie intégrante des relations entre les acteurs étatiques.

Sous l'angle de la coopération, il s'agit pour les états ici de mettre en commun leurs actions dans le but de développer leurs échanges ou encore de résoudre des problèmes et défis communs, de mutualiser les efforts afin d'améliorer la situation substantielle des populations. S'il est vrai que l'autarcie semble n'avoir jamais été l'apanage des peuples, la même rhétorique s'applique aussi aux états pour qui la coopération loin d'être une simple formalité semble davantage être une nécessité. Sur la forme, la coopération entre les états peut se faire tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

La coopération bilatérale consiste en une entente et une collaboration entre deux Etats. Elle naît du besoin de cohésion entre les états et de la nécessité de résoudre en commun des questions spécifiques. Les questions et défis communs à l'instar des défis climatiques, les mouvements migratoires et la régulation des flux économiques sont entre autre des facteurs qui ont favorisé l'éclosion de la coopération bilatérale. La coopération bilatérale peut se déployer à travers des mécanismes tels que des accords et traités ; ces accords sont des ententes formelles qui lient deux pays sur des questions qu'elles soient politiques, économiques ou sécuritaires. Dans la relation occident-Afrique, nous pouvons prendre plusieurs exemples à l'instar de l'accord de coopération économique signée entre le Cameroun et l'Allemagne à Berlin en 2023 portant sur le financement des projets prioritaires dans les secteurs tels que la gestion durable des ressources naturelles, le développement rural etc. La coopération bilatérale

se manifeste aussi à travers des dialogues politiques qui permettent aux Etats à travers les Ministres des affaires étrangères /extérieures d'échanger et de renforcer les liens entre les différents états partenaires. La coopération bilatérale s'établit aussi à travers des programmes d'échanges qu'ils soient d'ordre académiques, culturels ou encore sportifs. Enfin la coopération bilatérale peut se faire sur le plan technique et financier. Sur le plan technique, la coopération bilatérale permet aux états de partager leur savoir-faire dans différents domaines de la science afin d'améliorer des aspects spécifiques de la vie des citoyens. L'expression « transfert des technologie » est quelque fois employée dans ce sens pour mettre en exergue la nécessité du partage des compétences techniques des états qui ont le savoir-faire vers ceux les moins outillés. Sur le plan financier, les Etats généralement les plus riches mettent en œuvre des mécanismes et très souvent créent des institutions à l'instar de l'AFD en France, du JICA du gouvernement Japonais ou encore de l'USAID pour le gouvernement Américain. Ces organismes et programmes sont chargés d'appuyer sur le plan économique les pays les moins nantis à travers des aides financières, l'aide au développement ou l'aide publique au développement peut être pris en exemple. L'aide au développement selon Olga Navarro-Flores (2009) se présente comme « un engagement des pays du nord à contribuer au développement des pays du sud. », comme un support à la mise sur pied des économies des pays pauvres, à leur ancrage dans une certaine mesure dans l'économie mondiale, à leur arrimage au modèle de démocratie type occidentale en lieu et place du communisme. Cependant, si l'on peut lister ainsi les avantages de la coopération bilatérale il n'en demeure pas moins qu'elle recèle en son sein de nombreux inconvénients particulièrement lorsqu'il s'agit du rapport entre les pays plus développés et leur homologues plus faible tant sur le plan économique que politique. L'un des inconvénients de ce type de coopération est la dépendance. En effet les états plus démunis, dont les problématiques trouvent davantage leurs solutions dans le partenariat bilatéral se trouvent parfois tributaires des états desquels ils reçoivent l'aide ce qui rend moins accessible la capacité de trouver par eux même les solutions aux problèmes qui se posent à eux. L'autre inconvénient de la dépendance peut être retrouvé dans le fait qu'elle aboutit à un choix limité de perspectives en matière d'opportunité de coopération. Dans le cadre de la coopération bilatérale, la France a longtemps été considéré comme le partenariat privilégiée, comme le partenaire traditionnel de l'immense majorité des pays francophones d'Afrique, ex colonie de la métropole française.

La coopération multilatérale quant à elle fait allusion à cette collaboration qui est créée en plusieurs entités, tant entre les états, qu'avec les états et d'autres organisations. Si les spécialistes tendent à retrouver les sources du multilatéralisme depuis les civilisations anciennes et en trouvent les raisons du développement de ces anciennes sociétés (Nations Unies), les formes modernes du multilatéralisme trouvent leurs sources comme évoquée antérieurement dans les traites de Westphalie qui marquèrent la fin de la guerre de quatre-vingt ans entre l'Espagne et les provinces unies et à la guerre de trente ans. Le multilatéralisme formel prend sa source dans la création de la première organisation internationale qu'est la SDN fondée en 1920 et de son successeur l'actuel ONU crée au début du 20^e siècle après la deuxième guerre mondiale qui marqua le début d'un nouveau tournant du

multilatéralisme, un nouveau tournant dans le cadre de la coopération et de la synergie entre les états. Si les missions premières de l'ONU étaient d'assurer et de maintenir la paix, ses missions se sont étendues sur des nombreux autres aspects de la vie internationale à travers la création d'agence spécialisées telles que le l'UNESCO ou encore de l'UNICEF chargées de mettre en œuvre des programmes spécifiques.

A côté de la nécessité de maintenir la paix, d'autres facteurs tels que la nécessité de régler des questions spécifiques sur le plan commercial et économique ont contribué à l'essor de la coopération multilatérale. C'est dans cette lancée qu'ont vu le jour de nombreux accords commerciaux et la création d'autres institutions internationales telle que l'OMC dont l'objectif, tel qu'évoqué dans l'accord des fondateurs de l'organisation est « d'utiliser le commerce comme un moyen d'améliorer le niveau de vie des populations, de créer des emplois et de promouvoir un développement durable. » (Organisation Mondiale du Commerce). Aussi, la nécessité de protection des droits et de la dignité humaine ont conduit à l'édiction de règles communes à tous les états ceci visant la protection de l'être humain. Ces règles sont élaborées dans des textes tel que la déclaration Universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et de ses textes connexes tel que la charte Africaine des droits de peuple du 27 Juin 1981.

La mondialisation, les questions climatiques, les migrations, les questions sécuritaires à travers la criminalité transnationale via le terrorisme ou la délinquance financière sont tant de facteurs qui ont abouti au développement et à la prolifération de la coopération multilatérale, l'idée étant de créer une synergie permettant une plus grande facilitation d'accès aux solutions.

La philosophie du multilatéralisme sous-tend une mise en œuvre inclusive et une certaine décentralisation du processus décisionnel. Les Nations Unies relèvent 7 aspects principaux de la philosophie du multilatéralisme: la résolution collective de problèmes qui sous-entend que, les défis mondiaux ne sauraient plus efficacement trouver leurs résolutions que dans un effort commun des états ; l'égalité et l'inclusion qui met en avant l'implication sur le plan décisionnel de tous les états indépendamment de leur situation politique, de leur tailles de leur poids diplomatique ou encore de leur puissance ; les responsabilités partagées qui reconnaît le rôle de tous les états dans l'édiction des solutions aux problèmes communs, un ordre fondée sur des règles dans la mesure ou le maintien de la stabilité et de l'équilibre des relations entre les états par le respect des lois et textes internationaux, du développement durable dans le but de poursuivre les Objectifs de Développement Durable(ODD) qui relie à la fois les questions politiques, économiques et environnementales, la diplomatie et le dialogue qui au détriment de la puissance prône la résolution pacifique des conflits via le dialogue et enfin ne laisser personne de côté ce qui rappelle le caractère inclusif de l'atteinte de objectifs de développement et de progrès tels que énoncés dans le programme de développement durable à l'horizon 2030.(Nations Unies)

De ce qui précède, il ressort que la coopération multilatérale s'établit à travers la création d'institutions et d'organisations internationales qui permettent la facilitation de la collaboration entre

les Etats qui sont les acteurs privilégiés des négociations. Les forums et conférences, les mécanismes de financements, de suivi et évaluation permettent de mesurer l'évolution de la coopération.

Cependant la coopération multilatérale telle que développée après la seconde guerre mondiale bien qu'ayant évoluée au fil des années ne semble pas encore répondre aux aspirations de tous les peuples.

2. LE PARTENARIAT DANS LA COOPERATION INTERNATIONALE

Le partenariat peut être défini comme un système associant des partenaires sociaux ou économiques et qui vise à établir des relations d'étroites collaborations. La sociologie des organisations quant à elle définit le partenariat comme un minimum d'actions communes négociées visant la résolution d'un programme reconnu commun. Les relations nord sud sont toujours perçues comme le reflet des rapports sociaux entre les acteurs du nord et ceux du sud en fonction des enjeux et des réalités de l'époque pendant laquelle se déroulent ces interactions. Olga Navarro-Flores dans la perspective du rapport entre les Organisations Non Gouvernementales qu'elle attribue aux pays du sud et les organisations de coopération internationale(OCI) plutôt dans les pays du nord, situe dans le temps trois grandes périodes dans lesquelles se sont organisées et structurées les relations Nord Sud (Navarro-Flores, 2009). La première décennie va des années 1960 à 1970. Cette décennie est principalement caractérisée par un rapport où les structures du nord se positionnent en donateur et celles du sud strictement bénéficiaires. Durant cette décennie, la relation Nord-sud est marquée par l'imposition du modèle de développement et des valeurs des pays du nord à ceux du sud, les OCI étant chargées du financement des projets de développement et de leurs mises en place aux côtés des ONG du sud. Il s'agissait ainsi d'une aide asymétrique qui ne prenait pas toujours en compte les réalités socioculturelles des populations bénéficiaires et de l'impact que l'aide aura sur celles-ci. Il s'agissait davantage d'après l'auteure d'une imposition des réalités et des pratiques économiques du Nord à leurs congénères du sud qui, dans le contexte africain par exemple sont de très jeunes Etats à peine sortis des luttes d'indépendances. Selon l'auteur la contribution des pays du nord était orientée vers les secours d'urgence, l'aide humanitaire, et les projets de bien-être social (Navarro-Flores, 2009). La deuxième période va de 1970 à 1980. Elle est marquée par les programmes d'ajustements structurels qui dans la foulée se sont suivis d'un lot de conséquences dans les pays du sud. En effet, c'est à l'issue de rapports des institutions de Bretton Wood qui constatèrent la faillite du modèle de développement dans les pays du sud, qu'un plan d'ajustement structurel fut élaboré et mis en œuvre dans de nombreux pays du sud. Ce programme prévoyait entre autre une restructuration de l'aide, des privatisations d'entreprises locales aboutissant à la dénationalisation de nombreuses entreprises et la désarticulation de nombreuses structures étatiques.

La troisième période quant à elle prend sa base en 1990. Elle est marquée par la mondialisation et la grande expansion des moyens de communication qui permettent une plus grande accélération du flux dans la circulation des personnes et des biens. L'auteur consigne ces évolutions dans le tableau ci-après

Période	Compromis entre OCI et ONG	Caractéristiques de la période	Caractéristiques de la relation
1960	Donateur/ bénéficiaire	– Modèle de développement économique. – Modèle inspiré des pays Occidentaux. – Institutionnalisation de la coopération	– OCI : bailleurs, exécuteurs des projets et pourvoyeurs du savoir et du savoir-faire. – ONG et populations locales : Simples bénéficiaires passives de l'aide au développement
1970-1980	Collaboration/ complicité	- Contestation des modèles de développement. – Émergences des approches communautaires « par le bas ». – Consolidation des ONG dans les pays du Sud	– Collaboration et apprentissage mutuel entre OCI et ONG aux plans socioéconomique et sociopolitique
1990-2000	Relations de partenariat	- Mondialisation et intégration économique Nord-Sud. – Multiplicité des acteurs. – Montée des actions de la société civile	-Relations d'échange technique et de financement entre OCI et ONG. – Participation aux réseaux nationaux et internationaux. – Partage Sud-Sud et Sud-Nord des expériences socioéconomiques et sociopolitiques

Empruntant la conception de Fowler suivant laquelle « Authentic partnership implies inter alia, a joint commitment to long term interaction, shared responsibility for achievement, reciprocal obligation, equality, mutuality and balance of power » (Navarro-Flores, 2009) et de Smillie suivant laquelle « A partnership is an attempt on the part of the Northern and the Southern organizations to match institutional principles, values and ideologies. Emphasis is placed on concepts of mutual trust, respect and equality, and there are efforts to construct a degree of reciprocity in decision-making, evaluation and matters of accountability. » l'on peut déduire que le partenariat dans la coopération internationale met l'accent sur la notion d'égalité ou pour le moins vise à établir un certain équilibre entre les parties ceci à travers à la fois des éléments subjectifs tel que la confiance réciproque et le respect mutuel et des éléments objectifs comme l'atteinte d'un résultat commun.

Vu sous cet angle, le partenariat dans la coopération internationale tel qu'il se manifeste aujourd'hui est-il davantage une rhétorique ou une réalité ? Avant d'étudier plus en profondeur les changements en Afrique Francophone subsaharienne, il convient tout d'abord de revisiter la genèse des liens entre les pays occidentaux et les pays d'Afrique francophone depuis la colonisation.

II. HISTORIQUE DES RELATIONS AFRIQUE OCCIDENT ET LE ROLE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Il est difficile de comprendre les relations de coopérations actuelles entre les pays occidentaux et les pays Africains et plus particulièrement les pays francophone d'Afrique subsaharienne sans faire appel à l'histoire, sans évoquer les principaux éléments qui ont tissé cette histoire et ses différentes répercussions. Il s'agit ici d'exhumer le passé colonial qui a de fait tisser un lien étroit entre ces différents acteurs de la scène internationale et qui nous permettra de comprendre les différentes évolutions dans le temps de la nature de la coopération et des conséquences qui en découlèrent. L'examen de la colonisation(A) et de la période des décolonisations(B) fera l'objet des développements qui suivront.

A. LA PERIODE DE COLONISATION AU 19^E SIECLE

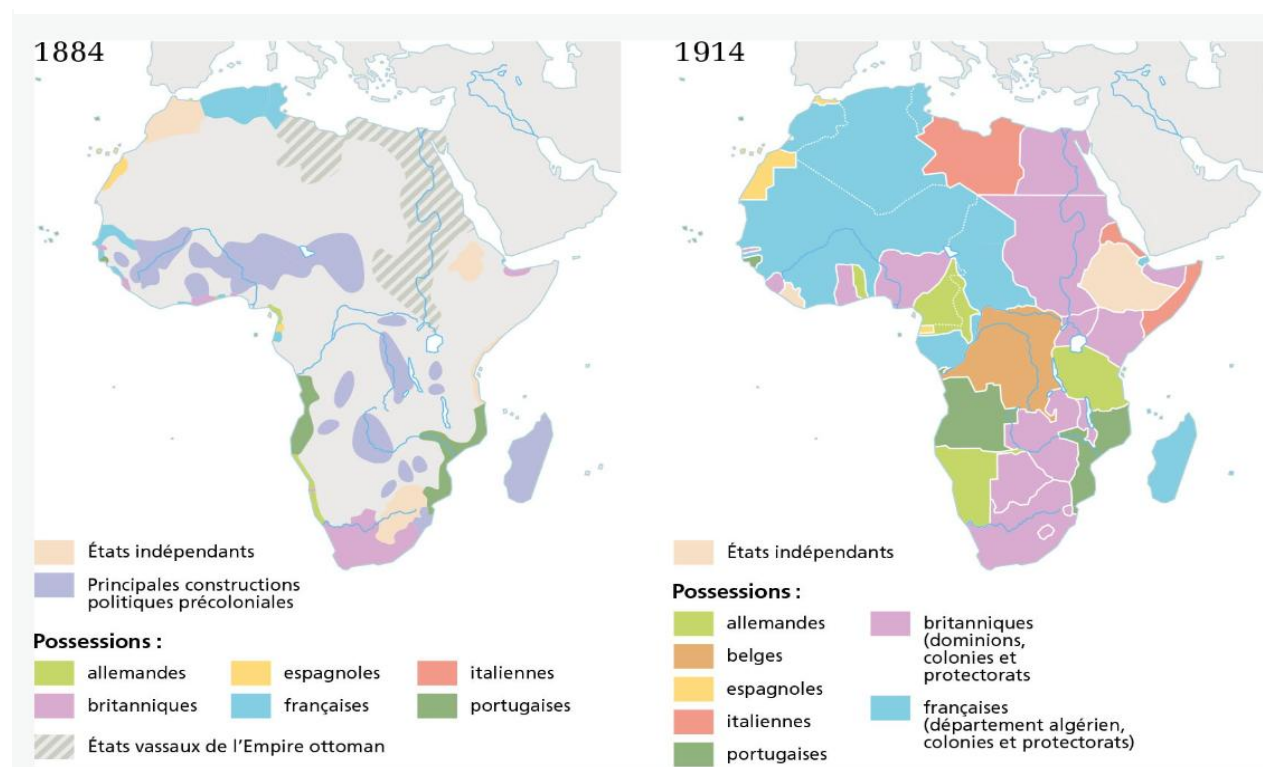
1. LES CONQUETES ET OCCUPATIONS DES TERRITOIRES ET LEURS IMPACTS

Pendant de nombreux siècles, le continent Africain fut relativement inconnu pour les puissances occidentales. Si les premiers contacts des occidentaux avec l'Afrique datent de l'antiquité, ils ont vu leur accentuation dès le moyen Age avec les premiers explorateurs portugais installés sur les côtes africaines dès le 15^e siècle autour des années 1440. Le but de ces explorations était de développer les premières routes commerciales et y installant des comptoirs pour le commerce des épices et des esclaves. Ces premières installations avaient des visées entièrement commerciales, l'objectif étant d'accéder aux ressources précieuses. Puis ce sera au tour des Européens globalement de s'y installer et d'y créer des comptoirs commerciaux et la colonisation s'en est suivie. La colonisation désigne le processus à travers lequel les puissances occidentales prises globalement prirent le contrôle de territoires étrangers en y instaurant diverses formes de domination et en y exploitant à la fois les ressources humaines et naturelles présentes. A la question de savoir ce que c'est que la colonisation, Aime Césaire répond qu'elle n'est « ni évangélisation, ni entreprise philanthropique, ni une volonté de reculer les frontières de l'ignorance, de la maladie, de la tyrannie, ni élargissement de Dieu, ni extension du droit » (Césaire, 1950). L'auteur considère la colonisation comme l'histoire de « l'aventurier et du pirate, de l'épicier en grand et de l'armateur, du chercheur d'or et du marchand, de l'appétit et de la force avec, derrière, l'ombre portée, maléfique, d'une forme de civilisation qui à un moment de son histoire, se constate obligée, de façon interne, d'étendre à l'échelle mondiale la concurrence de ses économies antagonistes » (Césaire, 1950). Pour René Dumont (1962) « Si les européens avaient songé à commercer avec les noirs comme s'ils avaient été leurs égaux, ils leurs auraient apporté en échange

de richesses locales la charrue et la roue (...) s'ils avaient ajouté l'instruction vêt la formation professionnelle, l'art simple de dresser les bœufs au travail au lieu d'y rechercher les esclaves et un facile bénéfice, la situation de l'Afrique aujourd'hui serait certainement différente ». Il cite le général Meynier qui rajoute que « dès le premier jour de leur rencontre, les européens ont posé en principe leur supériorité sur la race noire, ils ont plié à l'esclavage justifiant leurs actes par le droit du plus fort (...) pour ouvrir des débouchés à leurs commerces ils ont jeté à bas les dernières traces de civilisation africaine ».

La colonisation de l'Afrique fut un processus qui est survenu dans un laps de temps relativement court mais de manière assez rapide. Si les possessions coloniales des puissances occidentales étaient estimées à environ 10% autour des années 1880, les puissances coloniales détenaient quasiment l'entièreté des territoires africains dès le début des années 1900 comme le démontre le tableau ci-dessous (Lorin, 2021).

Figure 1: Etat des possessions coloniales en Afrique



D'après Marc Ferro(1994), on désigne sous le vocable de ‘‘ l'âge impérialiste’’ la seconde moitié du XIXe siècle, le second âge colonial pour ainsi dire, qui fut marqué par une grande vague de conquête et de domination des puissances Européennes sur de nombreux autres territoires dans le monde. Comment comprendre globalement le processus de colonisation rapide de l'Afrique et pourquoi ce processus eut apparu particulièrement à ce moment de l'histoire. Pour comprendre ce processus

rapide de colonisation en Afrique par les puissances Européennes il conviendra pour nous d'étudier globalement le contexte dans lequel la colonisation eu lieu au 19^e Siècle.

Le 19^e siècle en Europe est marqué par de nombreux bouleversements ayant traits à plusieurs facteurs, la combinaison de ces facteurs ayant justifié la ruée des occidentaux vers l'Afrique. Sur le plan économique, la fin du 18^e siècle en Europe est marqué par la révolution industrielle, les progrès scientifiques et technique et les différentes inventions qui s'en ont suivi tel que l'invention de la machine à vapeur. Ces différents progrès ont abouti d'une part à un besoin plus intense de matières premières pour soutenir la production et d'autre part le besoin d'un marché pour écouler la production qui deviendrait excédentaire. Les raisons qui ont motivées la ruée des puissances Européennes vers l'Afrique sont à la fois politique, économiques et commerciales.

Sur le plan politique, l'Europe du 19^e siècle est marquée par la course à la puissance et la poussée du nationalisme (Caron et Vernus, 2019). Dans un contexte marqué par la défaite de la France durant la guerre Franco-Prussienne de 1870 à 1871, l'arrivée de nouveaux Etats tel que l'Allemagne, la Belgique ou encore l'Italie, la structuration de l'Europe en nation concurrentes pousse ces différentes nations à participer à la conquête, ce qui leur permettra davantage d'instaurer leur hégémonie auprès des nations concurrentes. Dans ce contexte, ne pas participer à la course c'est donner l'opportunité aux nations concurrentes d'avoir davantage d'espace. Cette atmosphère a entraîné une forte concurrence entre les nations Européennes pour qui leurs tailles semblent devenir très petites pour leurs trop grandes ambitions nationales. La possession des colonies apparait non pas comme un besoin mais comme une nécessité pour la survie des puissances européennes.

Les motifs qui ont incité la colonisation Européennes en Afrique sont aussi économiques comme évoqué antérieurement. La grande dépression des années 1860 et 1890 a fait suite à la deuxième révolution industrielle marquée par une plus grande diversification énergétique en Europe. La nécessité de matières premières agricoles et industrielles accroît le besoin du capitalisme Européen de s'étendre sur d'autres territoires à la recherche à la fois de nouvelles sources d'approvisionnement mais aussi de nouveaux marchés pour écouler les produits issus des industries. C'est ainsi que seront créés dans les territoires colonisés 2 types de colonies, les colonies de peuplement et les colonies d'exploitation. Les colonies de peuplement étaient destinées à accueillir les populations européennes dans le but de créer dans les colonies des sociétés à peu près similaires à celles de la métropole. Dans ces colonies de peuplement la métropole s'accaparera quelques fois des terres des autochtones et y octroie des privilèges aux européens. Les colonies d'exploitations quant à elles étaient uniquement vouées à l'exploitation des matières premières et des produits de l'économie. Les terres étaient allouées à la culture des produits nécessaires à la métropole telle que la canne à sucre ou l'hévéa. Dans le but d'extraire les matières premières, du fait de l'expansion de la sidérurgie en Europe, les structures de la métropole étaient chargées de la construction des infrastructures telles que les chemins de fer ceci à travers la main d'œuvre locale mal rémunérée et via le travail forcé. Certaines de ces colonies d'exploitation se trouvaient dans les pays d'Afrique subsaharienne à l'instar du Cameroun, du Congo

Belge, ou de la Cote d'Ivoire où étaient exploitées les ressources forestières et agricoles telles que le cacao, caoutchouc ou encore le café.

Les motifs de la colonisation de l'Afrique étaient aussi sociaux et culturels. Sous ces aspects l'un des éléments qui justifie la colonisation Européennes est la mission civilisatrice de l'Europe. La colonisation conduisit à un choc de cultures, celles des colons opposées à celles des colonisés. Dans son discours sur l'Afrique lors du banquet commémoratif de l'abolition de l'esclavage un dimanche 18 Mai 1879, en admettant que l'Amérique, l'Asie et même l'Australie avait leur histoires, Victor Hugo affirmait que : « l'Afrique n'a pas d'histoire » niant ainsi l'existence des multiples civilisations préexistantes sur le continent bien avant l'esclavage, bien avant la colonisation. Pour l'auteur, « Il semble que voir l'Afrique, ce soit être aveuglé », il voit en la colonisation une suite logique à la fin de l'esclavage, un mouvement d'émancipation des peuplements anciennement esclaves lorsqu'il rajoute que « le blanc a fait du noir un homme ». L'auteur voit donc en la colonisation une mission pour les Européens vers le sud lorsqu'il écrit « Allez, Peuples ! emparez-vous de cette terre. Prenez-la. A qui ? A personne. Prenez cette terre à Dieu. Dieu donne la terre aux hommes, Dieu offre l'Afrique à l'Europe. Prenez-la (...) Allez, faites ! Croissez, colonisez, multipliez ! ». Les discours sur la mission civilisatrice de l'Europe peuvent être retrouvés chez l'homme d'état et philosophe Français Jules Ferry qui justifie la colonisation sous le prisme de la supériorité des races. Dans un extrait de son discours le 28 Juillet 1885 faisant référence à la supériorité des races blanches, il affirme que « Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures ». Il voit dans la colonisation un devoir que s'impose la race blanche à l'égard de la race noire une mission à laquelle ils sont voués. Il renchérit donc en ajoutant « Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures »

La colonisation consista en une forme de négation des peuples africains en niant leur humanité ou en les infériorisant. René Dumont (1962) dans son analyse de la situation coloniale de l'Afrique vis-à-vis de l'Europe cite lui aussi Jules Ferry durant la conférence de Berlin Jules Ferry lorsqu'il déclarait un 28 juillet 1855 que « la déclaration des droits de l'homme n'avait pas été pour les noirs d'Afrique équatoriale. » l'Europe durant la colonisation était donc chargée de veiller à l'éducation des masses noires, de leur apporter la culture occidentale, la religion et les bonnes pratiques de la métropole.

Toutefois, l'idée coloniale de l'Europe n'était certes pas partagée par tous et cette vocation universaliste de l'Europe matchait difficilement avec le fait colonial. Ce sont la quelques éléments qui ont justifiés les occupations coloniales par les puissances européennes durant le 19^e siècle. De tout cela il ressort que la relation entre les pays d'Afrique non encore constitués en Etat à cette période de l'histoire était plus un lien de domination entre colons et colonisés, la manifestation du rapport de force désigné dans la théorie réaliste des relations internationales comme un moteur des relations entre les Etats où la sécurité des états forts s'élève au-dessus de toutes considérations à l'égard des acteurs moins forts.

Si la multiplication des expansions coloniales en Afrique n'ayant certes pas engendrée des guerres entre les puissances coloniales, elle a tout de même abouti à des conflits dans les possessions de territoires d'où la nécessité pour les puissances de régir la façon les possessions seront faites à l'intérieur de l'Afrique. Les débats et échanges à ce sujet se tinrent en Allemagne, durant la conférence de Berlin.

2. LA CONFERENCE DE BERLIN, UN TOURNANT DECISIF DANS LA CONQUETE DE L'AFRIQUE

La conférence de Berlin, souvent considérée comme le début de ce qu'il est convenu d'appeler la ruée vers l'Afrique est une conférence au cours de laquelle les puissances Européennes organisèrent et formalisèrent le partage de l'Afrique. La conférence de Berlin ne saurait être appréhendée comme le point départ de la colonisation dont les signes étaient déjà présents dès le 15^e siècle puis accentuée au 19^e siècle, mais elle marque le début de l'officialisation et de la formalisation de la colonisation en Afrique. Nous analyserons ici le contexte, les enjeux et objectifs de cette conférence, les acteurs qui y ont pris part, le rôle qu'elle a joué dans le processus de colonisation en Afrique et enfin les conséquences et les changements qu'on opérés cette dans les pays africains globalement.

S'agissant du contexte, la conférence de Berlin démarra le 14 Novembre 1884 et s'acheva le 26 février 1885 à Berlin. A l'idée de la conférence, le Portugal qui s'inquiétait de la forte expansion des autres puissances occidentales en Afrique et les discussions en Afrique centrale autour du Bassin du Congo. L'idée de la conférence fut positivement accueillie par le chancelier Allemand dès lors, Otto Von Bismarck. Au total quatorze nations Européennes ont pris part à la conférence. Il s'agissait entre autre du Portugal, la Belgique, la Grande-Bretagne, le Danemark, la France, les Pays-Bas, l'Espagne, la Norvège, l'Allemagne, l'Italie, la Russie, la Turquie et la Suède. Les USA aussi étaient présents à la conférence, seul acteur manquant, les pays africains qui furent concernés au premier chef. L'issue de la conférence de Berlin a été consigné dans l'acte général de la conférence de Berlin de 1885 portant sur 7 chapitres et 38 articles dont nous relèveront juste la substance. Les résolutions de la conférence de Berlin prévoyaient les grandes décisions suivantes : le Congo belge fut déclaré propriété du Roi Belge Léopold 2 qui convoitait la gestion de cet immense territoire au cœur de l'Afrique. Ainsi, à l'issue de la conférence, les frontières du Congo Belge furent les seules à être tracées. Il fut aussi décidé l'interdiction de la traite négrière et de l'esclavage. Cependant si l'esclavage a été abolie, le travail forcé dans les colonies demeura l'un des principaux moyens de productions dans les plantations, dans les industries de la métropole et aussi dans les différents travaux d'exploitations. Une autre résolution de la conférence concernait la liberté pour toutes les puissances coloniales de naviguer et de faire du commerce tout le long du fleuve Congo et sur les autres fleuves africains. La conférence de Berlin marqua la première apparition dans un traité international la notion de sphère d'influence. Il était dit

que les puissances occidentales présentes sur les côtes africaines avaient la latitude d'étendre leur domination jusqu'à ce qu'elles rencontrent une « Sphère d'influence voisine » entendu comme la domination d'une autre puissance sur un territoire donné, jusqu'à ce qu'elle rencontre les frontières d'une autre puissance. Les résolutions précisent le fait que l'annexion d'un territoire ne peut être confirmé que par une occupation effective du terrain et par des traités conclus avec les chefs locaux et qui doivent être notifiés aux autres puissances colonisatrices. Dans ce cadre nous pouvons évoquer en exemple de nombreux traités à l'instar du traité germano-douala au Cameroun qui fut conclu entre les allemands et les chefs traditionnels au Cameroun le 18 juillet 1884. Ce traité mentionnait dans ses dispositions que : « nous soussignes, roi, chefs du territoire nommé Cameroun [...] nous abandonnons aujourd'hui nos droits concernant la souveraineté, la législation et l'administration de notre territoire. » De l'analyse de ces traités par des auteurs, il en ressort que de nombreuses causes de lésions pouvaient y être retrouvés dans la mesure où les chefs locaux dans de nombreux cas, ne maîtrisaient souvent pas la langue dans laquelle est rédigé le traité et encore moins la teneur de ses dispositions. Malgré l'édiction de toutes ces règles, les tensions dans l'occupation effective des territoires n'ont pas empêché la survenue des tensions entre les puissances en Afrique tel que l'incident de Fachoda en Egypte entre la France et la grande Bretagne.

La conférence de Berlin eut de nombreuses répercussions sur l'Afrique coloniale et de nombreuses conséquences dans les sociétés y installées. Tout d'abord la conférence a abouti au tracé des frontières des pays africains en fonction des différentes possessions coloniales. Ce tracé des frontières fait à la main aboutie sur le plan social à la division de sociétés africaines dont les cultures étaient proches et à l'inverse au rapprochement de sociétés aux cultures diamétralement différentes, ce qui favorisa les conflits et guerres internes entre les différents royaumes et communautés locales. De nombreuses sources de conflits ethniques recensés en Afrique au 21^e siècles trouvent leurs sources dans ce découpage aléatoires des territoires Africains. Après la conférence, la France et la Grande Bretagne sont en possession de plus de la moitié de territoires en Afrique. Aussi, la conférence de Berlin a contribué à l'accélération du processus colonial sur l'étendu du continent africain par l'exploitation des ressources locales. Plus globalement, la colonisation en Afrique et la doctrine du colonialisme qui en découle a constitué un contact non des moins pacifiques entre les puissances occidentales et les pays Africains. Sur le plan social et culturel, la colonisation a conduit à la destruction du tissu social des pays colonisés en y instaurant : le bannissement des langues locales souvent reléguées au rang de Patois, notion faisant référence à une langue inférieure à celles officielles, ceci au détriment de la langue de la métropole¹, la mystification des pratiques traditionnelles et religieuses locales au profit de celles désignées comme bonne par la métropole à l'instar de la religion chrétienne enseignée aux colonisés, le pillage du patrimoine culturel des pays colonisés. On notera ici que, durant la colonisation de

¹ Les langues officielles de nombreux pays en Afrique Subsaharienne aujourd'hui sont celles des puissances qui en furent colonisatrices

nombreuses œuvres culturelles et objets d'art des sociétés colonisées en Afrique furent exportées vers la métropole². Sur le plan social, la colonisation a abouti à la privation des pays colonisés de leur main d'œuvre la plus active, les populations jeunes et fortes astreintes au travail forcé dans les colonies d'exploitations et dans les chantiers de constructions, les traitements inhumains dans le travail³etc. Frantz Fanon (1961) dans les « Les damnés de la terre » analyse de nombreux cas psychologiques liés aux traumatismes de la colonisation dans les colonies, tant du côté du colon que des colonisés et met en exergue le caractère pernicieux du fait colonial. Aussi la colonisation a abouti à l'extinction des systèmes de gouvernance locaux qui ont préexistés dans les sociétés africaines, ceux-ci étant remplacés par les modes de gouvernance de la métropole, des modes de gouvernance dits plus civilisés. Sur le plan économique, la colonisation aboutie à la destruction du tissu économique favorisant l'exportation des matières premières et la production axée sur les produits nécessaires à la métropole. Elle créera aussi une forme de dépendance économique des pays colonisés à la métropole.

Après la seconde guerre mondiale et l'implication des populations africaines durant la guerre, de nombreux mouvement sociaux dans les colonies commencèrent des revendications pour obtenir plus d'autonomie, pour obtenir leur détachement de la métropole. Ce fut le début du processus de décolonisation qui aboutit plus tard aux indépendances.

B. DES DECOLONISATIONS A LA PERIODE POSTINDEPENDANCE

1. LES MOUVEMENTS INDEPENDANTISTES ET LES DECOLONISATIONS EN AFRIQUE NOIRE

La décolonisation peut s'envisager comme un processus à la fois historique et politique durant lequel les anciennes colonies se détachèrent de la métropole, comme une volonté pour les colonies et dans le cas d'espèce les colonies d'Afrique de modifier la nature du rapport existant entre elles et leurs colonisateurs. Le processus de décolonisation prend ses sources après vers fin de la deuxième guerre mondiale, se poursuivit dès le milieu des années 1950, s'étendit jusqu'à aux années 1970. Elle aboutit autour des années 1960 aux indépendances dans de nombreux pays Africains. La décolonisation est un processus car elle prit plusieurs forme (Ekanza, 2006) et a été marqué par de nombreuses étapes. Les premières formes passives de résistances à l'égard des colons se retrouvaient déjà dans la non coopération des locaux aux injonctions et règles fixées par la métropole. Il s'agissait entre autre du refus

² Bon nombre de ces œuvres d'art se trouvent toujours dans des musées en occident et si certaines à l'issue de négociations entre états furent à ce jours restituées aux pays africains desquels ils ont été extrait, bon nombreux de ces œuvres font toujours à ce jour l'objet de réclamations.

³ L'un des cas souvent cité est celui de Léopold 2 au Congo Belge qui, en vue de s'assurer de la collecte des quotas de caoutchouc requis faisait couper des mains et mutilait les villageois dont le rendement n'était pas jugé suffisant.

de payer les impôts, le refus de travailler pour les colons dans les différentes plantations, de la désobéissance civile. Cette forme était un moyen de paisible et non violent de résistance aux colons et de leur faire parvenir le besoin de changer la donne. Ces formes de résistances passives ouvrirent la voie à la résistance active qui faisait parfois usage des moyens de revendication propres aux colons à l'instar des mouvements syndicaux, des partis politiques, des grèves et aussi des boycotts. La résistance active a, durant des années maintenu un contact très tendu avec les occidentaux durant la colonisation et cette période fut déterminante dans les luttes de libérations. Plusieurs facteurs ont favorisé les décolonisations en Afrique noire, ces facteurs étant tant internes qu'externes aux colonies.

S'agissant des facteurs externes, à l'issue de la deuxième guerre mondiale, les puissances européennes se trouvèrent affaiblies par la guerre comme nous l'avons précisé précédemment et ont perdu de leur prestige dans les colonies, ce qui rendit de plus en plus impossible le maintien du statu quo. Ajouté à cela, de nombreux combattants africains ayant participé à la guerre eurent acquis une plus grande conscience politique et les notions telles que la liberté et les droits furent acquises. Aussi, déçus du non-respect des promesses à eux tenues après la victoire des alliés, bon nombre d'anciens combattants se mirent en tête de peloton pour mener les luttes d'émancipation. S'agissant des facteurs politiques, les états ayant des positions anticolonialistes et l'ONU jouèrent aussi un rôle décisif pour faciliter et accélérer les décolonisations. Pour l'ONU, dans le but de promouvoir les droits de l'homme et le droit des peuples à l'autodétermination, elle mentionna dans ses textes à l'instar de sa charte, des principes fondamentaux tels que le maintien de la paix et de la sécurité internationale, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces mêmes principes prenaient un peu plus tôt leurs fondements la Charte Transatlantique qui fut une déclaration signée le 19 Août 1941 entre les Etats Unis et l'Angleterre. Cette charte énonçait des principes tels que : la non expansion territoriale des pays, le droit des peuples de choisir la forme de leurs gouvernements ou encore les principes du droit des peuples à disposer d'eux même, de la souveraineté et de l'égalité des nations et plus encore. Ces mêmes principes furent aussi repris durant la conférence de Bandung en Indonésie qui se déroulait du 18 au 25 Avril 1955 à l'initiative de l'organisation ONU. Cette conférence réunie à la fois le bloc Asiatique et le bloc Africain.

Si ces chartes consacraient un certains nombres de droits aux peuples colonisés, ces droits n'étaient pas acquis d'office car seules les luttes de libération qui surviendront permettront une imposition et une réelle consécration de ces droits. Un autre facteur ayant favorisé les décolonisations était le rôle joué par les politiques anticolonialistes des grandes puissances que furent les Etats Unis et l'URSS. L'anticolonialisme Américain visait la prolifération des valeurs telles que l'égalité, la justice ou encore le libéralisme tant sur le plan politique qu'économique. Il visait aussi la fin des monopoles et privilèges détenus par les puissances Françaises et Anglaises dans l'ensemble de leurs colonies ceci dans le but de bénéficier eux aussi des débouchés du marché africain et de favoriser la libre concurrence. Un autre aspect de la politique anticolonialiste des états unis visait la lutte contre l'expansion du communisme dans les pays Africains. Les URSS quant à eux, s'opposaient contre la colonisation dans le but de lutter

contre le capitalisme. En effet, l'idéologie Marxiste qui sous-tend que les colonies sont dépossédées de leur biens, lie la colonisation à la doctrine impérialiste qui se montre comme le stade ultime du capitalisme contre lequel il faut lutter. La politique anticolonialiste des URSS avait aussi pour but sur le plan purement idéologique de faire adhérer la majorité des Etats Africains sous domination, à la doctrine socialiste qui prône les valeurs humaines et avec pour objectif d'avoir les pays africains dans leur camp et faire d'eux des partenaires durant la guerre froide.

Historiquement, dans les rapports Occident-Afrique durant les décolonisations, on fait généralement référence à deux types de décolonisations : les décolonisations violentes et les décolonisations pacifiques ou négociées. Les décolonisations pacifiques ou négociées font allusions à celles qui ont résulté d'une entente entre les représentants des colonies et la métropole sur les modalités de l'accès aux indépendances. Elles se sont déroulées via des referendums, des élections ou encore des négociations politiques. Des exemples de décolonisations négociées peuvent se trouver dans des colonies françaises telles que le Sénégal où des figures telles que Léopold Sedar Senghor, de la Cote d'Ivoire avec des figures telles que Houphouët Boigny qui jouèrent un rôle décisif mais aussi dans des colonies de la Grande Bretagne telles que le Ghana qui connut une indépendance pacifique avec des leaders de mouvements nationalistes tel que Kwame Nkrumah. Cependant de nombreux autres pays passèrent par un processus violent pour accéder aux indépendances. Abstraction faite de la guerre d'Algérie qui a précédé l'indépendance de ce pays, de nombreux mouvements sanglant ont meublés les rapports entre colons et colonisés durant les périodes de décolonisations. Dans leurs ouvrage commun intitulé " La guerre du Cameroun, l'invention de la Francafrique", Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacop Tatsitsa(2016) retracent l'histoire postcoloniale de la France au Cameroun et mettent en exergue les massaccrnt commis par la métropole française entre 1955 et 1970 dans le cadre des mouvements indépendantistes, des mouvements qui avaient à leurs têtes les leaders nationalistes du parti politique dénommé l'Union des populations du Cameroun (UPC) tels que Ruben Um Nyobe, Ernest Ouandjie et Felix Moumié qui militaient pour une indépendance totale du Cameroun vis-à-vis de la France. Ils y décrivent les méthodes brutales telles que les razzias dans les villages, les fusillades ou encore les massacres de masse au Napalm souvent déversés sur les populations. Ils y expliquent que, la France qui n'avait pas l'envie de perdre davantage de colonies après deux défaites consécutives à Dieng Bien Phu en Indochine et en d'Algérie, développa des stratégies et méthodes telles que les interventions militaires discrètes, le soutien à des régimes durs envers les populations et aussi un contrôle économique. C'était là pour les auteurs, le terrain d'expérimentation d'un système de domination qui sera employé dans ses nombreuses autres colonies, le système de la francafrique, un système néocolonial qui sera chargé de maintenir l'influence de la France dans ses désormais ex colonies d'Afrique. D'après les auteurs, l'ouvrage offre une clé de lecture indispensable pour comprendre les dynamiques qui ont meublé l'histoire postcoloniale de la France et les racines de la relation actuelle entre la France et ses anciennes colonies en Afrique.

Africaine(UA). Bien que ce principe fut largement critiqué car il permettait la conservation des frontières arbitrairement tracées durant la colonisation, il permit tout de même d'éviter de nouvelles tensions et conflits entre les jeunes états nouvellement créés. Des anciennes colonies de l'empire Britannique aux anciennes colonies de l'empire Français en Afrique, la situation qui lie les désormais anciens colons aux anciens colonisés est loin d'être la même. Du côté de l'empire colonial britannique, conscient de l'imminence des indépendances, la puissance Britannique optaient pour des indépendances régulées ceci à travers par exemple la libération dans ses colonies des acteurs majeurs des mouvements indépendantistes tel que Jomo Kenyatta qui fut emprisonné et soupçonné d'être impliqué dans des rebellions telles que celles des Mau Mau ou encore Kwame Nkrumah au Ghana qui fut emprisonné pour son rôle dans l'organisation de non coopération aux injonctions de la métropole. Ces leaders après leurs libérations furent portés comme premiers chefs à la tête de leurs états.

Dans les colonies Françaises la situation fut tout autre. Des suspicions de néocolonialisme furent dénoncées par les mouvements nationalistes dès les accessions aux indépendances. C'est ainsi que de nombreuses manifestations se poursuivirent bien après les indépendances dans de nombreuses colonies françaises avec d'un côté des extrémistes qui revendiquaient une indépendance réelles et totale de leurs pays à l'égard de la métropole, militaient pour une unité Africaine sur le plan politique, procédaient à la dénonciation et le refus des influences étrangères sous toutes leurs formes et une autonomie totale des nouveaux états. Les tenants de cette doctrine étaient réunis autour du groupe de Casablanca fondé en 1961 et étaient constitués entre autre du Ghana, du Mali, de la Guinée, de l'Algérie et aussi de l'Egypte. Pour eux l'idée claire d'une fédération Africaine et une union contre l'impérialisme étaient le leitmotiv. Un autre groupe, plus de modéré, plus proches d'une indépendance aux cotés de la France était organisé dès décembre 1960 autour du groupe de Brazzaville constitué de onze états qui d'après Yacouba Zerbo étaient « de tendance modérée, très favorables à la coopération avec la France » (Bouamama, 2021). Le groupe de Brazzaville privilégiait une approche moins radicale de la coopération France-Afrique en privilégiant le maintien de la coopération sur le plan politique, économique et culturel avec la France. Pour eux l'unité africaine devait être un processus graduel, loin de toute forme de rupture brutale. Le groupe de Brazzaville était constitué entre autre de la Cote d'Ivoire, du Cameroun, du Niger ou encore du Gabon. La victoire des idées du groupe de Brazzaville a ainsi permis de favoriser une coopération privilégiée avec la France après les indépendances à travers la promotion de la coopération sur le plan bilatéral dans les domaines politique, économique, militaire et aussi technique. Il a permis la modélisation du modèle de coopération post indépendance avec la France et a permis la facilitation d'accords bilatéraux. Le groupe de Brazzaville donnera lieu à l'Union Africaine et Malgache(UAM) en septembre 1961 qui deviendra l'Organisation Commune Africaine et Malgache(OCAM). Ces organisations bien qu'ayant renforcées le cadre dans lequel s'inscrira la coopération interafricaine, elles permettront aussi de façonner la coopération multilatérale entre la France et ses anciennes colonies en accordant un certain nombre de privilèges à la France.

L'opposition entre le groupe de Brazzaville et le groupe de Casablanca était aussi l'opposition de vision pour l'Afrique, des grands leaders Africains avec d'un côté Houphouët Boigny, fondateur du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) pour qui les états africains doivent s'affirmer individuellement et le leader Ghanéen Nkrumah qui lui avait une vision unitaire de l'Afrique (Maizani Kra, 2017). Après les indépendances, de nombreux accords bilatéraux seront signés entre la France et ses colonies, des accords qui se sont parfois présentés comme prérequis aux indépendances. Michel Debré lors d'une adresse à Léon Mba, président du Gabon, le 10 juillet 1960 déclarait que « On donne l'indépendance à condition que l'État s'engage, une fois indépendant, à respecter les accords de coopération signés antérieurement. Il y a deux systèmes qui entrent en vigueur en même temps : l'indépendance et les accords de coopération. L'un ne va pas sans l'autre. » (Bouamama, 2021) Ces accords seront établis sur de nombreux aspects. Sur le plan militaire la France conclura des accords de sécurité et de défenses avec de nombreuses ex colonies d'Afrique noire entre autre : RCA (13 août 1960) ; Gabon (17 août 1960) ; Togo (23 mars 1973) ; Congo Brazzaville (1er janvier 1974) ; Cameroun (21 février 1974) ; Sénégal (29 mars 1974) ; Bénin (27 février 1975) ; Tchad (6 mars 1976) ; Mauritanie (2 septembre 1976) ; Niger (19 février 1977) ; Djibouti (27 juin 1977) et Mali (14 octobre 1977) (Pondii, 2022). Si du point de vue de certains auteurs ces accords permirent à la France d'assurer la stabilité dans les pays sus mentionnés il n'en demeure pas moins que, de l'avis d'autres chercheurs et des masses, ces accords ont davantage permis à la France de maintenir son influence sur le plan politique Afrique subsaharienne. Cette coopération sur le plan militaire permettait aussi à la France de protéger ses intérêts stratégiques à travers le soutien aux autorités locales considérées comme amis, la sécurisation de ses intérêts stratégiques et l'accès aux matières premières. Des accords similaires seront retrouvés sur le plan économique concernant les ressources stratégiques. C'est par l'exemple le cas de l'accord particulier signé en 1960 entre la France et le Tchad, la RCA et la République du Congo, un accord qui prévoyait que : « La République centrafricaine, la République du Congo et la République du Tchad réserveront à la satisfaction des besoins de leur consommation intérieure les matières premières et produits stratégiques obtenus sur leurs territoires. Elles accordent à la République française une préférence pour l'acquisition du surplus et s'approvisionnent par priorité auprès d'elle en ces matières et produits. Elles facilitent leurs stockages pour les besoins de la défense commune et lorsque les intérêts de cette défense l'exigent, elles prennent les mesures nécessaires pour limiter ou interdire leur exportation à destination d'autre pays. » (Bouamama, 2021)

A la lumière de ces accords et des accords similaires il en ressort qu'une quasi exclusivité est accordée à la France et aux entreprises françaises dans le cadre de l'exploitation des matières premières dans bon nombre de ses anciennes colonies. Cette coopération connaîtra des évolutions dans le temps du fait quelquefois des critiques à elles faites partir des années 1970. La France sera au fil des années au centre de la coopération bilatérale entre ses anciennes colonies devenues indépendantes et d'autres acteurs internationaux. Cependant à la faveur de contestation plus actives survenues dans le contexte

Africain, de nombreux changements vont apparaître dans la coopération internationale en Afrique Francophone Subsaharienne.

CHAPITRE 2 : LES CHANGEMENTS STRUCTURELS EN AFRIQUE FRANCOPHONE SUBSAHARIENNE EN MATIERE DE COOPERATION : CAS DES PAYS DE L'AES

La coopération entre les pays d'Afrique francophone en dessous du Sahara et les acteurs occidentaux est comme développé au premier chapitre le fruit d'un long processus historique qui a connu malgré la constance sur certains points, des évolutions notables au fil des années. Elle a connu l'influence de facteurs tant propres aux acteurs, avec entre autres l'évolution les attentes de chaque partie, du rôle des uns et des autres, et des facteurs externes qui s'inscrivent dans l'environnement international qui influence le comportement des acteurs. Si la relation du triangle Occident-France-Afrique a souvent reflété les dynamiques de pouvoir et d'influence qui régissent les rapports économiques et politiques entre les pays d'Afrique francophone globalement et l'Occident(pris dans un sens large incluant les USA, le Royaume Unis et les pays d'Europe), les relations tant bilatérales que multilatérales entre les pays d'Afrique francophones en dessous du Sahara et leurs partenaires occidentaux semblent ces dernières années connaître des tumultes qui affectent les processus de coopération. Dès lors il s'agira dans ce chapitre de comprendre les facteurs et les motivations qui poussent certains pays d'Afrique francophone en dessous du Sahara à modifier substantiellement le spectre de la coopération internationale et à s'orienter vers de nouveaux partenaires, d'analyser et de mettre en avant les frustrations qui ont abouti à la remise en cause après des dizaines d'années la relation avec les partenaires traditionnels. Suivant le lien de causalité, nous examinerons enfin les manifestations de ces différents changements dans la coopération actuelle avec les partenaires traditionnels. Dans ce contexte, les pays de la nouvelle organisation sous régionale : l'Alliance des Etats du Sahel(AES) offrent un cadre idéal pour étayer ces différents aspects. Des lors, il sera question pour nous au regard de ce qui précède, de déterminer tout au long de ce chapitre, les causes des changements qui semblent être observés dans le cadre de cette coopération (I) et d'analyser les manifestations de ces changements(II)

I. LES CAUSES DES MUTATIONS OBSERVEES DANS LA COOPERATION AFRIQUE FRANCOPHONE SUBSAHARIENNE

L'Afrique francophone subsaharienne désigne l'ensemble des pays d'Afrique situés en dessous du Sahara et ayant en commun l'héritage colonial français. On y retrouve de grandes zones économiques telles que la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Si la zone CEMAC a souvent été considérée comme assez timide, il n'en est pas ainsi dans la CEDEAO où des changements beaucoup plus drastique ont lieu. Dans cette logique, il sera question pour nous de nous accentuer davantage sur les pays de la CEDEAO dans lesquels nous observerons ces changements-là. Il sera question ici d'analyser les motifs et raisons pour lesquelles ont davantage lieu les nombreux changements dans cette zone, quels en seraient les causes. Si l'on peut trouver les causes de ces changements au sein même des différents acteurs de la coopération et au sein du contexte international(A), le contenu et la qualité du partenariat(B) semblent constituer des facteurs qui peuvent être à l'origine des différents changements.

A. LES CAUSES LIEES AUX PARTENAIRES ET AU CONTEXTE INTERNATIONAL

1. UN NOUVEAU LEADERSHIP A LA TETE DES ETATS

Depuis les accessions aux indépendances, le processus de démocratisation en Afrique francophone en dessous du Sahara ont connu de nombreuses évolutions significatives et leurs lots de difficultés aussi. Si les changements à la tête des états ont généralement eu lieu par voie électorale, on peut néanmoins noter des faiblesses sur le plan démocratique dans ces zones. En effet le continent Africain est la zone du monde ayant connu le plus grand nombre de coups d'états avec plus de 108 coups d'états réussis, les pays d'Afrique de l'ouest étant ceux de la zone francophone les plus touchés par le phénomène. A titre d'exemple, le Burkina Faso depuis les indépendances a connu plus de 8 coups d'états ayant successivement porté à la tête du pays des personnages comme Thomas Sankara, Blaise Compaoré ou encore Christian Kaboré. A côté des présidents élus démocratiquement, les responsables politiques issus des coups d'états ont eux aussi façonné la coopération internationale dans ces Etats. Quelques coups d'états intéressent notre étude car ils sont à la base des changements que nous tendons à expliciter ici. Une plus grande attention sera faite sur les cas du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Sur le plan temporel, nous aurons comme point de départ l'année 2020.

De 2020 à 2023, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont connu au total 5 coups d'états.

Tout commence au Mali en Mai 2020 où le président au pouvoir sera renversé par un groupe de colonels, qui placera à la tête de la transition le colonel Bah N'daw. Un deuxième coup d'Etat, considéré comme un "coup de force" surviendra en Mai 2021 et placera Assimi Goita, encore colonel à cette période à la tête de l'état Malien. A la suite du Mali, le Burkina Faso connaîtra un premier coup d'état en janvier 2022 qui destituera le président Roch Marc Christian Kaboré et qui placera à la tête de l'état le lieutenant Paul Henry Sandaogo Damiba qui à son tour sera évincé par le capitaine Ibrahim Traoré, l'actuel président du pays. Le Niger quant à lui connaîtra son coup d'état en juillet 2023, au cours duquel des militaires organisés autour du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) déposeront le président Mohamed Bazoum pour installer le Général de Brigade Abdourahamane Tiani. Le coup d'état au Niger survient dans un contexte tendu marqué par l'existence de plusieurs autres coups d'états survenus dans la région. De vives contestations internationales furent observées tant dans la sous-région au motif d'éviter la contagion et la propension du phénomène et que sur le plan international, le président Bazoum bénéficiant du soutien des autorités Françaises. On veut pour exemple à cette période des déclarations du président Français apportant son soutien au président déchu en déclarant « J'appelle tous les Etats de la région à avoir une politique responsable » (Le Monde, 2023) , et concernant le retour à l'ordre démocratique, il rajouta qu'en ce qui concerne le Niger, la France soutiendra « l'action diplomatique et quand elle le décidera militaire ». (Le Monde, 2023). Des sanctions eurent été prises à l'égard du Mali et du Burkina Faso, ces tensions aboutirent à des menaces d'intervention armée lors du coup d'état au Niger par les chefs d'état de la sous-région ceci avec le support des autorités Françaises.

Bien qu'un lien direct ne puisse être démontré, les coups d'Etats au Mali et au Burkina Faso semblent avoir joués un rôle déterminant dans la consolidation du coup d'Etat au Niger. Ainsi donc, à la suite du coup d'état au Niger, les dirigeants Nigérien ont éminemment reçu le soutien des autorités de transition du Mali et du Burkina qui dans une déclaration commune signée le 31 juillet 2023 (Gouvernement du Burkina Faso et Gouvernement du Mali, 2023) dénonçaient les sanctions prises par la CEDEAO. Les coups d'état survenus dans ces trois pays, considérés par des chercheurs comme des coups d'état « révolutionnaires » ont porté à la tête desdits états, des dirigeants ayant une autre vision pour leurs états dans un contexte marqué par l'insécurité liée aux mouvements terroristes, aux conflits ethniques, aux crises environnementales et un contexte de précarité des populations. Ces états vont tour à tour s'insurger contre les pratiques des partenaires dits traditionnels au sein de leurs diplomaties. Le soutien de la France au président déchu, dès 2023 fera l'objet de vives reproches par les autorités de transition.

Les changements à tête de ces trois états constitueront le point de départ de changements majeurs qui seront observés tant dans la sous-région Ouest Africaine que sur le plan international. Avec à leurs têtes des autorités militaires qui se disent conscients des enjeux économiques, politiques et stratégiques de leurs états sur la scène internationale, ils remettront sur la table les questions de souveraineté, d'équilibre dans les rapports interétatiques, de restructuration des partenariats dans la

coopération internationale et cela au bénéfice de leurs populations. Le contexte dans lequel se situe ces Etats est aussi marqué par une crise d'influence car les territoires du Niger, du Burkina Faso et du Mali regorgent de nombreuses ressources minières tels que l'uranium, le lithium, l'or ou encore le pétrole dont ne sont pas bénéficiaires leurs populations. D'après Abdoul Sogodogo (2024, P.3) « sans occulter la responsabilité première de ces États de se prendre en charge, la coopération régionale et internationale n'a pas permis d'adresser correctement le besoin de sécurité des trois pays, notamment l'exercice de la souveraineté territoriale et le financement du développement de ces trois pays continentaux ». C'est donc du besoin d'assurer la sécurité dans leur zone, de la nécessité de solidarité et du besoin de nouvelles dynamiques que seront impulsés les changements que l'on va observer dans la coopération par les gouvernements militaires qui en sont à la tête.

2. UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL EN PERPETUELLES MUTATIONS

Comme nous l'avons préalablement mentionné, les changements qui semblent s'observer au Mali, au Burkina Faso et au Niger se situent dans un contexte particulier qui peut être situé sur le plan sécuritaire, économique et sur les plans social et politique. Ce contexte sera la base sur laquelle s'appuient les nouveaux dirigeants pour impulser de nouveaux changements dans leurs partenariats et dans la conduite de la diplomatie et de la coopération avec leurs acteurs traditionnels et les futurs acteurs.

Sur le plan sécuritaire, pour le Premier Ministre intérimaire du Mali, ces pays sont secoués par la crise sécuritaire de la zone sahélienne. Quatre types d'insécurité menacent la zone : le terrorisme, les conflits communautaires manipulés par les terroristes et leurs sponsors étatiques étrangers, la criminalité transnationale organisée et les actions violentes d'individus isolés (Maiga, 2023). Les crises sécuritaires dans le sahel naissent à la fois des tensions ethniques observées dans la zone et du terrorisme liés aux organisations Djihadistes. S'agissant du djihadisme sa forme moderne tire ses sources en Afghanistan depuis la guerre froide, avec Al-Qaïda et les talibans. Pour le Président Issoufou Mahamadou, ancien Président de la République du Niger, l'implication de l'état islamique dans les attaques au sahel remonte aux années 1970. Cependant un phénomène viendra l'accentuer et amplifier la crise sécuritaire au sahel : l'intervention militaire de l'OTAN en Libye en 2011. Le sahel est un terrain sur lequel s'imbrique l'influence de nombreux acteurs internationaux à l'instar de l'Union Européenne, les USA, les pays du golfe et aussi les organisations régionales et continentales à l'instar de l'union Africaine ou encore de la CEDEAO. L'intervention militaire de la coalition de l'OTAN en Libye conduite par la France et la Grande Bretagne avec le soutien de la ligue arabe et de l'ONU (BBC, 2016) dont l'aboutissement se soldera par la destitution du président Mouammar Kadhafi et la crise de la Libye sera une cause majeure de l'augmentation de l'insécurité dans la zone et aussi la fin d'une

politique africaine ambitieuse du leader Libyen (Moisseron et Belalimat, 2012, P.73-90). L'instabilité causée en Libye depuis 2011 aboutira à une croissance exponentielle du terrorisme au sahel, une crise sans précédente dans tous le sahel.

Les contestations quant à cette intervention retentirent dans les chancelleries Africaines et au sein même de l'Union Africaine. Cependant, si certains responsables Africains furent consultés dans le cadre de la résolution de la crise Libyenne, ils ne furent pas associés au processus de prise de décision finale au sommet de Paris. Dans une interview accordée au président Tchadien de ce temps Idriss Deby Itno, il déclarait que « les conséquences directes de cette action qui a été menée par l'OTAN, les pays du Nord, nous ont donc créés comme conséquences directes qui étaient d'ailleurs prévisibles puisque nous avions mis en garde avant la première frappe de la Libye en son temps. On ne nous a pas écouté, on n'a pas écouté la voix du continent » (Deby, 2019). L'ancien Président fustigeait en son temps le déficit de la gouvernance mondiale qui ne prends pas en compte l'avis des pays Africains qui seront plus tard concernés par les conséquences qui en résulteront et dont leurs populations en seront victimes. Ces crises sécuritaires qui règnent dans la zone depuis plus d'une vingtaine d'année semblent être à la base des exaspérations des nouvelles autorités du Mali, du Niger et du Burkina Faso pour qui la coopération historique semble ne pas être à la hauteur des défis sécuritaires auxquels font face leurs états et pour qui la résolution des problèmes qu'ils subissent ne saurait trouver sa source auprès des acteurs qu'ils jugent impliqués dans des actes impérialistes.

Les changements qui semblent s'observer dans les 3 pays susvisés trouvent aussi leurs sources dans les changements observés dans l'environnement économique international. Les pays du sahel sont en proie à d'énormes difficultés économiques. Malgré l'intensification des axes de coopération avec les acteurs traditionnels, malgré l'aide au développement et les multiples programmes d'aide des partenaires bilatéraux et multilatéraux, la famine, le déficit énergétique, les difficultés d'accès à l'eau qui impacte aussi les productions agricoles continuent à régir le quotidien desdits Etats. Pour les acteurs locaux, la diversification des partenariats, la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique en matière de coopération économique semblent être un prérequis pour leur décollage. En outre, le contexte international est marqué par la montée en puissances des pays tels que la Chine et de sa propension en Afrique, la création de nouvelles alliances tels que les BRICS qui s'apparentent comme une alternatives aux institutions financières traditionnelles telles les institutions de Bretton Woods à l'instar la Banque Mondiale ou le FMI, des alternatives qui en terme d'investissement, de financement de projet ou encore de commerce, offrent des conditions semblant meilleures, plus avantageuses et moins contraignantes sur le plan politique. Ces alternatives apparaissent aussi comme un motif réduisant la dépendance aux partenaires traditionnels tels que la France ou les autres partenaires traditionnels occidentaux souvent accusés de pratiques néocoloniales.

Aussi, les causes de ces changements peuvent être retrouvés dans le déséquilibre des termes de l'échange. De nombreuses économies Africaines après leurs indépendances ont hérité d'une économie d'exportation, économie basée principalement sur l'exportation des matières premières disponibles

dans leurs sous-sols, exportations des produits agricoles d'exportation tels que le coton, le café etc. nécessaire aux besoins des anciennes métropoles. Les contestations sur le plan économique sont aussi les contestations sur la question monétaire. Si la monnaie est un instrument à la fois de souveraineté et un outil puissant qui sous-tend les économies, la monnaie utilisée dans les pays sus visés fait elle aussi l'objet de vives contestations. En Effet, depuis leurs indépendances, l'immense majorité des pays subsahariens francophones ont hérités du Franc CFA. Si sa dénomination a changé au fil des années, il ne reste pas moins que ses mécanismes semblent toujours assujettir les états qui en font usage.

Toujours dans le cadre du contexte international, nous soulevons des changements qui prennent leurs sources dans les aspects sociaux et politiques. Sur le plan social, le phénomène d'appropriation sociale des relations internationales prend tout son sens dans les changements observés dans les pays objets de notre étude. A cet effet, si les Etats continuent d'être des acteurs majeurs de la scène internationale comme développé dans les théories réalistes, il n'en demeure pas moins du rôle des populations et des mouvements sociaux dans l'orientation du choix des politiques sur le plan des relations internationales, sur le plan de la coopération internationale. A l'évidence, les campagnes de dénonciations à l'égard des autorités étatiques (on en veut pour exemple les printemps arabes) ou de soutien à leurs égards sont des facteurs qui jouent un rôle majeur dans l'orientation des politiques publiques. Dans le contexte des pays visés, les mouvements sociaux aboutissent à la consolidation des actions menées par les dirigeants à la tête desdits états, ils partagent les idées de souverainetés prônées par lesdits dirigeants, les idéaux de ruptures avec l'ancienne puissance colonisatrice. Cela peut s'observer à travers des manifestations populaires, des discours publics ou encore des mobilisations citoyennes. Sur cet aspect de nombreux exemples peuvent être mentionnés. Au Niger en 2023, à la suite de la décision des autorités de transition du retrait des forces françaises du territoire Nigérien, des milliers de manifestants se sont réunis à Niamey en septembre 2023 (RFI, 2023). Des manifestations similaires ont été observés au Niger en Avril 2024 après la décision des autorités de transition, d'exiger le retrait des plus de 1000 soldats Américains présents sur le territoire Nigérien (AfricaNews, 2024). Des manifestations similaires ont été observé au Mali à la suite du choix des autorités d'exiger le retrait des forces françaises présentes sur le territoire. Des nombreuses autres manifestations ont été relevé à la suite de la décision des autorités de l'expulsion de l'ambassadeur Français au Mali Sylvain Itte en 2023, du soutien au leader Burkinabé à la suite de suspicions d'un nouveau coup d'Etat ou encore à la suite de la demande de retrait des forces Onusiennes tant au Mali qu'au Niger. Les actions de ces mouvements sociaux tendent à renforcer les choix des autorités et à consolider leurs actions.

Sur le plan politique, les changements dans le cadre de la coopération dans certains pays en Afrique de l'ouest tirent leurs sources dans le passé qui a bâti cette relation. En effet, la coopération Occident-Afrique et plus encore la coopération entre la France et ses anciennes colonies en Afrique Subsaharienne souffre des séquelles de son passé colonial dont les blessures semblent toujours béantes. De Jacques Foccart de son temps surnommé « Monsieur Afrique » à De Gaulle, de Jacques Chirac à Emmanuel Macron l'institution de la francafrique semble résister à l'usure du temps. Pour François

Xavier Verschave, la France à travers l'institutionnalisation de la francafrique n'a cessé d'user de stratagèmes pour maintenir la main mise sur le continent. Entre soutien apportés à des régimes politiques, suspicions de corruption, manipulations et guerres, tous les moyens sont bons pour garder main mise sur l'Afrique. L'auteur prenant en exemple le cas du génocide Rwandais, déclare que « la complicité Française dans le génocide de 1994 ne fait pas de doute hors de l'hexagone. En France, plusieurs années après, on persiste à l'éluder. » (Vershave, 1998).

Sur le plan politique et sur la question du soutien apporté à des régimes, les autorités militaires du Mali, du Niger et du Burkina Faso accusent le partenaire français de mener une politique de deux poids deux mesures, une politique de double standard. Le double standard désigne le fait d'appliquer des principes différents à des situations similaires. Pour illustrer ce point, nous prendrons pour exemple les coups d'Etat qui se sont déroulés au Tchad, au Mali et au Niger. Les coups d'Etat survenus au Mali en Aout 2020, au Burkina en juillet 2023 et au Niger rencontrèrent de vives contestations menées tant par les autorités sous régionales que par les partenaires internationaux. Des sanctions firent prises par la CEDEAO à l'égard de ces pays. Au Mali il s'agissait entre autre de la « fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la Communauté et le Mali, suspension de toute aide financière et de transactions commerciales (à l'exception des produits de première nécessité) et le gel des avoirs du Mali dans les banques centrales et Commerciales de la CEDEAO. » (Traore O et Lamaine Traore, 2024, P.166) Quant au Niger, des sanctions similaires ont été prises, allant jusqu'à l'évocation d'une intervention militaire. Ces sanctions rencontrèrent l'assentiment des autorités françaises à travers le Président Emmanuel Macron qui en apportant son soutien au Président Bazoum déchu qualifie le coup d'états d'illégitime « Ce coup d'Etat est parfaitement illégitime et profondément dangereux pour les Nigériens, pour le Niger et pour toute la région » (L'Opinion, 2023) et ne se dit pas contre les sanctions illégales de autorités régionales « Nous soutenons les organisations régionales, en particulier la CEDEAO, dans les décisions de médiation ou de condamnation et de sanctions à l'égard des putschistes. » (L'Opinion, 2023) Cependant une réaction totalement opposée sera constatée durant le coup d'état au Tchad. A la suite du décès du Président Idriss Deby Itno, mort sur le terrain de la lutte contre le terrorisme, les autorités militaires du Tchad regroupés au sein du Conseil Militaire de transition(CMT) avec à leur tête le fils du président décédé, le Général Mahamat Deby vont dissoudre l'assemblée nationale et suspendre le processus constitutionnel. Si en soi l'acte constitue un Putsch, pour le Président Français il s'agissait juste d'une « transition civile militaire » (Macron, 2021). Dans une déclaration relayée par Anadolu Agency, le président Français se disait prêt à tout pour maintenir la stabilité dans la zone, et « n'autorisera personne, ni aujourd'hui ni demain, à porter atteinte à la stabilité du Tchad. » (Macron, 2021) Il marquera sa présence durant l'investiture du président du CMT, le fil du président décédé. Tel est ainsi, l'exemple du double standard reproché au partenaire traditionnel Français par certaines autorités pour qui la France ne cesse de maintenir une influence assez forte dans des pays Africains.

Toujours sur le plan politique, une autre cause de désaccord peut être retrouvée dans le discours politique. Le 27 juillet 2007 à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, le Président Nicolas Sarkozy prononcera un discours à la jeunesse, un discours désormais historique, un discours qui intervint dans le cadre de la redéfinition des rapports entre la France et l'Afrique, un discours qui suscita de vives réactions et controverses tant en Afrique qu'en Europe. De ce discours des expressions comme « l'homme africain n'est pas assez entre dans l'histoire » ont été perçues comme la continuation de l'expression d'une forme de condescendance à l'égard des Africains. D'autres controverses portent sur le fait qu'il minimise la portée de l'acte colonial et le rôle que cela a joué dans le ralentissement du développement en Afrique. Des éléments de langage similaire, ayant suscités de vives controverses seront retrouvés dans un récent discours du président Emmanuel Macron en Janvier 2025 qui devant les ambassadeurs et ambassadrices de France, après la décision du retrait des bases militaires Françaises dans les pays de l'AES, au Tchad et au Sénégal déclara entre autre « qu'aucun pays Africain ne serait aujourd'hui souverain, si la France ne s'était déployée. » Ces éléments de langages rappellent les discours de ses prédécesseurs, plus encore ceux de Jules Ferry au fort de la colonisation. Des accusations d'ingérences dans les affaires internes des Etats aux soupçons de néocolonialisme et d'impérialisme, la coopération Occident-Afrique semblent souffrir de nombreux maux qui sont fort probablement les motifs qui appellent les nouveaux dirigeants à la nécessité de changement d'air dans la coopération et incite les nouveaux dirigeants à se défaire de cette influence.

B. LES CAUSES LIEES AU PARTENARIAT

1. UNE COOPERATION EN PERTE D'EFFICACITE

Les défis que rencontrent les pays de l'AES sont aussi divers que variés. Sur le plan sécuritaire, la zone connaît de nombreuses initiatives tant multilatérales que bilatérales pour faire face aux difficultés rencontrées. En proie à des violentes attaques terroristes et à des conflits de divers ordres, entre l'organisation de l'état Islamique et Al-Qaïda, Groupe de Soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM), les Katibas chez les peuls ou encore des groupes Touaregs engagés dans des trafics de divers ordres, la zone est peulée de nombreuses entités parfois en concurrence les unes autres. Le Mali et dans une certaine mesure le Niger aussi sont aussi en proie des velléités politico-indépendantistes tels que « Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNL), du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCA) et du Mouvement Arabe de l'Azawad (MAA) » qui ont vu leur résurgence après la crise Libyenne de 2011 (Ngassam, 2024).

Sur le plan multilatéral, des initiatives sous régionales et internationales ont vu le jour pour lutter contre l'expansion du terrorisme et des bandes armées. A travers la résolution 2100 du conseil de sécurité des Nations unies sera créé le 25 avril 2013 la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) qui aura pour but d'appuyer les processus politiques dans le pays

et d'aider les autorités locales à la stabilisation du pays. La résolution 2164 axera le mandat de la MINUSMA sur d'autres points tels que la sécurité, la protection des civils la promotion des droits de l'homme ou encore l'aide humanitaire.

Toujours sur le plan multilatéral mais régional, des efforts engagés par les institutions locales vont aboutir la création via l'UA de la force G5 sahel constituée des cinq pays les plus touchés par l'insécurité que sont le Mali, la Mauritanie, le Burkina Faso, le Tchad et le Niger. D'autres initiatives à l'instar du plan de soutien de l'ONU pour le sahel et les missions de l'Union Européenne furent prises. Des initiatives bilatérales en partenariat avec la France ont aussi vu le jour. Ce fut le cas pour les opérations Serval (2013-2014) et Barkhane (2014-2022) qui ont contribué d'après les autorités Françaises à éviter « l'effondrement du Mali, contribué à la reconstruction des forces armées Maliennes et favorisé le développement et la stabilisation du pays. » (Ministère Français des Armées) Le tableau ci-dessous récence l'ensemble des forces internationales déployées au Mali depuis 2013

Figure 3 Récapitulatif des interventions militaires pour la restauration de la paix au Mali (Sinaly, 2025)

Forces étrangères déployées		Effectifs lors de la création	Effectifs lors de la clôture	Durée de mission	Nature de mission
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)		6 000 (2013)	15 743 (2021)	10 ans et 2 mois	Opération de maintien de la paix
La Mission internationale de soutien au Mali (MISMA)		5300 (janvier 2013)	7700 (juillet 2013)	7 mois	Porter assistance militaire au Mali
La Task Force Takuba		900 (mars 2020)	900 (juillet 2022)	2 ans et 3 mois	Assistance aux forces armées maliennes
Opération Serval		1800 (Janvier 2013)	1800 (juillet 2014)	1 an et 6 moi	Lutte contre les groupes armés djihadistes dans toute la région du Sahel.
Force Barkane		3000 (aout 2014)	5500 (novembre 2022)	8 ans e 3 mois	Lutte contre les groupes armés djihadistes dans toute la région du Sahel.
Le G5 Sahel		4 208 (2017)	5000 (2022) retrait du Mali	5 ans	Lutte contre le terrorisme et les réseaux criminels transnationaux
Total	6 armées internationales	36 643 hommes intervenus		10 ans	Établir la paix

Ainsi, de nombreuses initiatives à la faveur de la lutte contre l'insécurité ont vu le jour et malgré leurs apports considérables dans la sécurisation des personnes et des biens et dans la consolidation des acquis des pays de la zone, le phénomène d'insécurité ne cesse de gagner du terrain dans le sahel comme en témoigne les attaques observées au Mali dans les localités de Mondoro en 2022, du massacre de Ogossagou en Mars 2019 ayant causé la mort de plus 161 personnes d'après les chiffres relayés par le CICR (2021), du massacre de Sobane Da référencé par un rapport de la MINUSMA.

Au Burkina Faso par exemple, d'après un article de Human Right Watch(2025), les attaques terroristes engendrant en même temps la perpétration de crimes de guerre et de massacres ont causé la mort d'au moins 6 000 civils sur la période de Janvier à Aout 2024.

Au constat des nouvelles autorités issues du coups d'état, l'ensemble des mécanismes et initiatives de sécurisation du sahel, les missions de maintien de la paix de l'ONU (dont la demande de modification du mandat fut émise) n'ont pas pu parvenir à pacifier la zone. Selon le think-tank Australien Institute for Economics and Peace(IEP) dans son indice mondial sur le terrorisme « global Terrorism Index » publié en Mars 2025, la région du sahel constitue à ce jour l'épicentre du terrorisme sur le plan mondial. D'après le rapport, la région du sahel récence plus de la moitié des attaques terroristes perpétrées dans le monde entier. Le Burkina Faso entre 2023 et 2024 a subi le plus grand nombre d'attaques terroristes.

Sur le plan économique, la critique qui porte sur l'efficacité du partenariat s'appuie sur l'asymétrie qui affecte ce partenariat entre les pays du sahel et leurs partenaires occidentaux. En effet les accords commerciaux apparaissent comme déséquilibrés et facilitent la perpétuation d'une certaine forme de dépendance des pays africains. Le même parallèle peut être fait quant à l'exploitation des ressources naturelles dont les bénéfices ne profitent pas suffisamment à leurs peuples. Si l'on emprunte la théorie des jeux, certains acteurs considèrent la relation entre la France, l'occident et les pays francophones du sahel comme un jeu à somme nulle dans lequel la condition permettant à la France de s'enrichir passe par l'appauvrissement de ses partenaires sahéliens. Dans cette perspective, l'aide au développement apparait comme un moyen pour la France et l'Occident, d'asseoir son influence sur le plan économique sur les pays sahéliens globalement tandis que ceux-ci en perdent. Les accords économiques hérités de la colonisation s'avèrent dans cette perspective comme désobligeant pour les économies sahéliennes en les maintenant dans le rôle de fournisseurs de matières premières ou de marchés pour les industries étrangères ceci empêchant le développement industriel local. Une telle perception justifierai le besoin des autorités locales de rechercher de nouveaux partenaires offrant des perspectives de coopération plus équitables.

2. ENTRE REMISE EN QUESTION DE LA NATURE DE LA COOPERATION ET BESOIN DE SOUVERAINETE

Les autorités de transition tant au Mali, au Burkina Faso qu'au Niger, remettent question en permanence la nature de leur coopération avec leurs partenaires traditionnels. Dans une récente interview du capitaine Ibrahim Traore actuel Président du Burkina Faso, à la question du journaliste de savoir : Comment vous expliquez la baisse de l'influence française dans la région ? Le président Ibrahim Traore répond que, la France elle-même a contribué à baisser son influence parce qu'elle a une conception paternaliste de leur relation. Dans la suite de son propos que vous avons retranscrits, il renchérit en ajoutant que « tout ce qu'on prend comme initiative, c'est la Russie, quelqu'un parle, ils sont influencés par la Russie, tout ce qui se passe c'est la Russie[...] donc l'africain n'est pas capable de développer quelque chose, l'africain n'est pas capable d'inventer d'innover de prendre des initiatives c'est ça que nous combattons et tant qu'ils vont continuer de voir l'africain comme ça, comme un sous homme qui n'est pas capable de réfléchir, qui n'est pas capable d'inventer on ne pourra jamais être ami.[...] donc ils voient le noir comme un sous homme. » (I. Traore, 2025) D'après les autorités de l'AES, la France ne cesse de considérer les pays Africains non pas comme des partenaires mais comme des acteurs à qui on doit tenir la main en permanence, des acteurs qui ne seraient pas en mesure de faire des choix constructifs. A la question de savoir comment se déroulait la rencontre avec le président Russe, Ibrahim Traore répond que « pour l'instant nous avons eu des rencontres brèves [...] et ça se passe très bien, c'est très courtois, c'est amical, c'est fraternel et c'est tout ce qu'on demande en matière de nouvelle coopération dans ce monde ». De ce qui précède, l'on pourrait déduire que le rapport de coopération et la communication avec les partenaires occidentaux à l'instar de la France sont dénués de courtoisie et respect. La notion de paternalisme est récurrente dans les discours politiques des dirigeants des états de l'AES. La notion de paternalisme est définie comme une attitude visant à maintenir la domination et la subordination d'une entité sur une autre. Pour ces dirigeants, cette coopération n'est pas de nature à impulser le développement de leurs états.

Le ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali Abdoulaye Diop dans une interview accordée à RFI en 2022, toujours s'agissant du paternalisme sus évoqués déclarait que « Je crois que la France et les autorités françaises comme les autorités européennes, je crois qu'ils doivent davantage écouter ce qui se passe sur le continent les ressentiments et l'exaspération des uns et aux autres par rapport à une certaine politique[...] nous même dirigeants africains nous devons davantage écouter ce qui se passe dans les rues Africaines, dans les maisons africaines où les gens demandent un changement de politique, plus de respect et plus d'engagement dans un esprit d'un partenariat gagnant gagnant, moins de paternalisme et de condescendance malheureusement que nous voyons au quotidien et que nous dénonçons. ». (A. Diop, 2022)

Le besoin de reconquête de souveraineté est aussi à la base des changements observés dans les pays de l'AES. En effet, plus de 60 ans après les indépendances, les pays de l'Alliance des Etats du Sahel tout

comme de nombreux autres pays francophones d'Afrique sont toujours considérés comme le pré carré français, comme la zone d'influence de la France. Cette décision de reconquête de souveraineté sera observée tant sur le plan local qu'international.

II. LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT DE PARADIGME

Les changements de paradigme observés dans les pays de l'AES peuvent être évalués et perceptibles dans les faits et actes posés par les dirigeants à la tête desdits états. Nous regroupons ces changements en 2 catégories, tout d'abord dans le cadre de la coopération à la fois sécuritaire et économique(A) puis dans le cadre diplomatique(B). Dans une série d'étude de cas, nous essayerons de décrire quelques événements et actes les plus significatifs qui attestent d'une manifestation du désir de changement de paradigme en matière de coopération.

A. SUR LES AXES DE COOPERATION ECONOMIQUE ET SECURITAIRE

1. SUR LE PLAN SECURITAIRE

Dès 2022, une série de rupture historiques d'accords de sécurité et de défense viendra sonner le glas de fin d'une politique interventionniste de la France dans les pays de l'AES. Nous étudierons tour à tour les ruptures d'accords qui ont eu lieu au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

Au Mali, dans un communiqué du porte-parole du gouvernement en date du 18 Février 2022 le gouvernement par le biais de son porte-parole le colonel Abdoulaye Maiga, annonce « le retrait sans délai des forces Barkhane et Takuba du territoire National sous la supervision des autorités Maliennes» Pour le gouvernement Malien, cette décision apparait comme une réponse à la suite de « la décision unilatérale du 17 février 2022 des autorités françaises de procéder au retrait des forces militaires de Barkhane et de Takuba en violation des accords liant la France et le Mali et impliquant d'autres partenaires »(Gouvernement du Mali, 2022). D'après les autorités Maliennes, la décision des autorités Françaises constitue une violation flagrante du cadre juridique qui lie la France au mali. Pour les elles, la décision de retrait des forces militaires Françaises se justifie aussi par les manquements observés de manières répétée des accords de défense et aussi par le fait que « par rapport aux résultats attendus, les résultats obtenus et annoncés officiellement par les autorités françaises n'ont pas été satisfaisant. »(Gouvernement du Mali, 2022).

La décision unilatérale du Mali de mettre fin aux accords de défense avec la France et au retrait des plus de deux miles militaires français sur son territoire apparait comme historique dans un contexte où les autorités françaises ont généralement bénéficié des grandes largesses sur l'étendue du continent dans le cadre du déploiement de ses forces armées. Pour le porte-parole du gouvernement, les opérations

Serval depuis 2013 dont la mission était à la fois, la destruction du terrorisme dans le pays, l'application des résolutions de l'ONU et la restauration de l'état en défaillance dans le contrôle de son territoire, puis l'opération Barkhane qui était une continuité de la précédente avec pour missions aussi d'apporter du soutien à l'armée Malienne et aux populations, n'ont pas pu apporter la sécurité au Mali car de 2013 à 2021 le Mali était au bord de la partition et les menaces principalement répertoriées au nord du Pays se sont propagées sur l'ensemble du territoire. Sont aussi visés par cette rupture sur le plan bilatéral avec la France, les accords en matière de défense qui ont meublé la coopération en matière de défense entre le Mali et la France depuis les indépendances et qui d'après une certaine opinion ont perpétué une coopération privilégiée entre la France et le Mali.

Sur le plan multilatéral, le gouvernement du Mali a demandé en 2023 le retrait de la force Onusienne, la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) de son territoire. Lors de la 77^e session du conseil de sécurité des Nations Unies, le premier ministre par intérim du Mali Abdoulaye Maiga tout en saluant l'initiative et en reconnaissant les bienfaits et acquis de cette mission créée en 2013, déclarait que « près de 10 ans après son établissement les objectifs pour lesquels la MINUSMA a été déployée au Mali ne sont pas atteints[...] c'est pourquoi le Mali réitère sa demande mainte fois exprimée d'un changement de paradigme, d'une adaptation de la MINUSMA à l'environnement dans lequel elle est déployée et une meilleure articulation de cette mission avec les autorités maliennes ».

Dans une conférence Ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix le 13 Mai 2025 à Berlin où il était appelé à partager l'expérience de son pays dans le panel sur le thème « l'avenir du maintien de la paix », l'actuel ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mali, Abdoulaye Diop, déclarait que « le Mali a eu une expérience malheureuse au cours de 10 ans d'opération de maintien de la paix notamment la MINUSMA qui a opéré au Mali ». Dans le cadre d'un partage d'expérience il évoqua quatre points critiques qui ont abouti à la défaillance de la Mission Onusienne dans son pays. Il s'agit tout d'abord de la nécessité d'avoir des mandats qui sont adaptés à la situation de leurs pays. Il précise que dans le cas du Mali qui était en situation de guerre asymétrique, « on ne peut pas envoyer une mission de maintien de la paix dans une zone où il n'y a pas de paix à maintenir » (A.Maiga, 2025). Le deuxième point qu'il évoque est « la nécessité d'une concertation permanente entre la mission et le pays » Pour le ministre, la MINUSMA avait tendance à se substituer ou à ignorer les autorités nationales car des publications de rapports et certaines autres informations se retrouvaient dans les médias à l'insu des autorités nationales. Il évoque comme troisième point la nécessité des missions Onusiennes de respecter la souveraineté des états car tous les états, même ceux en crise aspirent au respect de leur souveraineté. La mission doit aider à bâtir les capacités nationales du pays. Pour le ministre, la MINUSMA qui recevait près de 1.3 milliards de dollars par an n'affectait que des ressources négligeables pour assurer la sécurité de leur état. Le quatrième point évoqué est celui de l'instrumentalisation de la question des droits de l'homme. Il affirme que les choix du Mali ne convenant pas aux attentes de certains partenaires, la MINUSMA s'engageait dans la production de rapports

biaisés, souvent hostiles et souvent mal orientés ce qui a abouti à une crise de confiance entre l'Etat Malien et l'ONU (Live News Africa, 2025). Ce sont de l'avis du Ministre des relations Extérieures du Mali, quelques éléments qui ont abouti à la décision du retrait de la MINUSMA. La résolution 2690 du conseil de sécurité de Nations Unies mettra fin au mandat de la MINUSMA. La décision du retrait des forces Onusiennes au Mali apparaît comme la concrétisation d'une volonté de rompre avec les formes classiques de coopération internationale sur le plan sécuritaire où l'aide ne prenait pas en compte les aspirations des peuples, les réels besoins des populations.

Nous observons un fait similaire au Burkina Faso où les autorités ont procédé à la fois à l'arrêt de la force Sabre et la dénonciation d'un accord de sécurité datant du lendemain des indépendances.

Le 28 Février 2023, les autorités de transition Burkinabés ont procédé à la dénonciation de l'accord d'assistance militaire signé entre la France et la Haute Volta, de l'ancien nom du Burkina Faso. Dans un communiqué rendu public par le ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabés de l'extérieur, la dénonciation est mentionnée ainsi qu'il suit : « le gouvernement du Burkina Faso dénonce l'accord d'assistance militaire technique conclu à Paris le 24 Avril 1961 entre la République de Haute Volta et la République Française, y compris ses 2 annexes » (Le Monde, 2023).

Cet accord était inscrit dans le cadre du projet de loi du 24 Avril 1961 portant ratification du traité de coopération entre le gouvernement de la République Française et la Haute Volta et fut présenté par Michel Debré, premier Ministre en son temps et Jean Foyer. L'accord prévoyait une coopération entre les deux états sur les axes économiques, monétaires et financiers, militaires, en matière judiciaire, en matière d'enseignement supérieur et dans le cadre de la coopération culturelle. S'agissant de l'accord d'assistance militaire technique, l'alinéa premier par exemple disposait que : « A la demande de la république de Haute Volta la République Française s'engage à apporter à la République de Haute Volta l'assistance de personnel militaire français pour l'organisation, l'encadrement l'instruction et des forces armées ». Les dispositions des alinéas 3 et 4 accordaient une priorité à la république Française s'agissant de l'entretien et le renouvellement des matériels et des équipements des forces armées Burkinabés. Les annexes dudit accord portent pour l'annexe 1 sur le statut des membres des forces armées françaises sur le territoire de la république de Haute Volta et l'annexe 2 sur « l'aide et les facilités »

Aussi, le 23 Janvier 2023, les autorités Burkinabés ont confirmé l'information annonçant le départ de la force française « Sabre » de son territoire (La Croix, 2023). La Task Force Sabre, est un contingent d'un effectif de 300 à 400 soldat Français présent à la périphérie de Ouagadougou, implanté depuis 2009 et dont les missions consistaient à mener des actions ciblées de lutte contre le terrorisme dans le sahel et de la protection des intérêts français dans la zone depuis le Burkina Faso. Elle fut mise en place après un attentat commis en 2009 devant l'ambassade de France en Mauritanie ayant causé la mort de deux gendarmes français et d'une mauritanienne (La Croix, 2023). Si d'après le porte-parole du gouvernement Burkinabé Jean-Emmanuel Ouédraogo (2023), cette dénonciation est « dans l'ordre normal des choses » car elle est prévue dans les termes de l'accord militaire qui lie la force Sabre au Burkina Faso, le contexte dans lequel elle intervient laisse dénoter la volonté pour les autorités

Burkinabés de s'orienter vers de nouveaux partenaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Toutefois, le porte-parole du gouvernement rassure que, « il ne s'agit pas de la fin des relations diplomatiques entre le Burkina Faso et la France ». Le mois de février 2024 marquera officiellement l'arrêt des opérations militaires de la France sur le territoire du Burkina Faso.

S'agissant du cas du Niger, la rupture de la coopération militaire sera faite à la fois avec les forces Françaises et les Forces américaines présentes dans le pays. S'agissant des accords de défense avec la France, le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie(CNSP) qui est l'organe en charge de la gestion du processus de transition au Niger a publié dans un communiqué numéro 19 du 3 Aout 2023 la décision de dénonciation de tous les accords de défense et de sécurité entre le Niger et la France. Il s'agit ici de 5 accords signés entre le Niger et la France de 1977 et 2020 (Agence Nigérienne de Presse, 2023). Sont visés par cette dénonciation : l'accord de coopération militaire et technique du 19 Fevrier 1977, l'accord du 2 Janvier 2013 portant sur le stationnement et les activités de détachement interarmées français au Niger et son protocole additionnel du 28 Avril 2020, l'accord du 19 Janvier 2013 relatif au statut des militaires Français présents au Niger et enfin l'accord du 29 Mars 2013 liée au statut des militaires Français présents dans le cadre de l'intervention Française pour la sécurité au sahel. Cette dénonciation des accords de défense avec la France intervient dans un contexte de tension entre les 2 pays suite au coup d'état ayant renversé le Président Bazoum et aux vives contestation à la fois de la CEDEAO et des autorités françaises. Pour le CNSP, la réaction de la France suite au coup d'état au Niger relève d'une « attitude désinvolte » (Agence Nigérienne de Presse, 2023). Les réactions des autorités françaises dans cette période considéraient comme légitimes, le président déchu et appelaient au rétablissement des institutions dans le pays. Le contraste entre les autorités militaires et la France n'a cessé d'exacerber les tensions entre les deux parties et sera la cause de nombreux bouleversements dans la coopération entre la France et le Niger. Les Plus de 2000 soldats Français stationnés au Niger lèveront le camp et cela marquera la fin de la coopération militaire entre la France et le Niger.

Toujours au Niger, le 16 Mars 2024, soit sept mois après la dénonciation des accords de sécurité avec la France, le CNSP a procédé par un communiqué à la dénonciation de l'accord portant sur le statut des personnels militaire des Etats Unis et des employés civil du département Américain de la défense présentes au Niger (Abdraman, 2024). D'après le CNSP dans ce communiqué, dans le cadre de la coopération en matière militaire et la lutte contre le terrorisme « la présence Américaine sur le territoire de la République du Niger est illégale et viole toutes les règles constitutionnelles et démocratiques. » Ajouté à cela, la base aérienne 101 à Agadez, malgré son équipement de pointe semble n'avoir pas contribué à l'éradication du terrorisme. Cette rupture marque la fin de plus plusieurs années de coopération bilatérales sur le plan sécuritaire entre les USA et la République du Niger.

La rupture des accords coopération sur le plan sécuritaire tant sur le plan bilatéral avec la France et les états Unis que sur le plan multilatéral avec l'ONU ou l'UE revêt un caractère nouveau dans le paysage politique en Afrique Subsaharienne. En Effet, depuis les indépendances la présence de bases

militaires étrangères sur les territoires des pays francophones d'Afrique en dessous du Sahara s'est toujours présentée comme un phénomène des plus normaux, meublant la coopération Occident – Afrique. Ces accords qui bien qu'ils aient abouti à la formation de nombreux cadres locaux et contribués dans une certaine mesure à la sécurisation de nombreux pays, semblent aujourd'hui désuets car emprunt pour certains de néocolonialisme, d'impérialisme, voire d'occupation. Le nombre d'année assez long de survivance de certains accords, soit 61 ans pour l'accord de sécurité et de défense entre la France et le Burkina atteste du caractère inédit des ruptures observées aujourd'hui et atteste du caractère inédit des actions prise par les nouveaux dirigeants.

Au-delà de l'impact direct entre les acteurs, la rupture des accords observée au Mali, Au Burkina Faso et au Niger sur le plan sécuritaire semble avoir des répercussions dans toute la zone francophone en dessous du Sahara où les échos négatifs sur la présence militaire française ne cessera de retentir. Ces évènements semblent sonner la fin d'une longue période historique de coopération sécuritaire et relance la question de la souveraineté des états francophones d'Afrique subsaharienne et la question de la liberté de choix de partenaires stratégique sur le plan sécuritaire. Comme un effet domino, le 28 Novembre 2024, les autorités Tchadiennes prendrons elles aussi la décision de rompre les accords de défense avec la France. La décision similaire sera prise au Sénégal où le Président Diomaye Faye indiquera que la France devra fermer ses bases militaires car pour le citer « le Sénégal est un pays indépendant, c'est un pays souverain et la souveraineté ne s'accommode pas de la présence de bases militaires dans un pays souverain⁴ ». (Anadolu Agency, 2024) La rupture de ces accords marque la fin d'une longue période d'aide et d'appui sécuritaire et ouvre la voie pour lesdits états a de nouveaux partenaires.

La théorie réaliste nous offre des outils d'analyse pertinentes pour comprendre les ruptures observées dans les pays de l'AES. En Effet les états du Sahel dans le but de maximiser leur sécurité et assurer leurs survies, choisissent de rompre certaines alliances et de nouer de nouvelles face à l'inefficacité des anciennes. Les ruptures sont ainsi perçues comme un calcul de puissance entre les différents acteurs.

2. SUR LE PLAN ECONOMIQUE

Sur le plan économique nous pouvons noter quelques faits qui attestent de la volonté pour les nouveaux dirigeants à la tête de quelques pays du sahel de changer de dynamiques dans la manière dont est conduite la coopération économique avec les partenaires occidentaux, quelques faits qui jugent de la nécessité pour les dirigeants de ces états de redéfinir le cadre dans lequel est inscrit de la coopération

⁴ Le président Bassirou Diomaye Faye, plaide pour la fermeture des bases militaires françaises au Sénégal. (s. d.). <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/le-pr%C3%A9sident-bassirou-diomaye-faye-plaide-pour-la-fermeture-des-bases-militaires-francaises-au-s%C3%A9n%C3%A9gal/3408388>

avec les puissances occidentales. Ces changements eux aussi seront observés à la fois au Niger, au Burkina Faso et au Mali. Prenons tous d'abord le cas du Niger.

Le Niger est un pays au cœur du sahel dont l'économie est très peu diversifiée et est fortement dominée par l'agriculture et l'exploitation des ressources minières. S'agissant des ressources minières le Niger a un fort potentiel dans la production du pétrole et de l'uranium qui occupent une place assez importante dans l'économie du pays. Depuis 1970 soit plus de 50 ans aujourd'hui, l'exploitation de l'uranium Nigérien est menée par le géant Français Orano anciennement dénommé Areva qui détient la plus grande part dans la production minière des sites exploités, le reste étant dû à la SOPAMIN qui est la société nationale Nigérienne de gestion des mines. Au-delà simple structure économique, Orano représente un symbole d'une assez longue coopération économique entre la France et le Niger. Avec une production mondiale estimée à plus de 4%, la production d'uranium au Niger représentait en 2022 un quart de l'approvisionnement des centrales nucléaires européennes. Le 20 Juin 2024, le gouvernement Nigérien décidera du retrait du permis d'exploitation du gisement d'Imourarem au géant Français Orano. Le gisement d'Imourarem est un gisement située dans la région d'Agadez et est à ce jour considéré comme l'un des plus grands gisements d'uranium au monde avec une production estimée à 200 000 tonnes d'uranium (Le Monde, 2024). Comme motifs évoqués pour le retrait de ce permis, le gouvernement Nigérien évoque le non-respect par Orano de ses engagements contractuels notamment le non-respect des délais de développement et d'exploitation du site d'Imourarem dont le permis avait été attribué depuis 2009 et qui fut suspendu dû à la baisse des cours de l'uranium après la catastrophe de Fukushima en 2011. Cependant, le contexte dans lequel s'inscrit cette rupture de concession nous offre une grille de lecture supplémentaire pour analyser ce cas.

En effet, depuis le coup d'état au Niger de vives tensions ne cessent de ressurgir entre la France et le Niger et cette décision est perçue à la fois comme une volonté d'amenuiser la présence et l'influence française sur le territoire et d'affirmation de souveraineté quant à l'exploitation des ressources naturelles. Dans cette même lancée, juste quelques semaines après le retrait de concessions à Orano, le gouvernement du Niger a procédé au retrait de concessions du site minier de Madaouela, grand de près de 243 km² à la société canadienne Govi High Power Exploitation(GoviEx) pour le faire rentrer dans le domaine public.

Tout comme le Niger, le Mali aussi a hérité d'une économie d'exportation depuis la colonisation. Le pays dispose de nombreuses mines d'exploitation de ressources naturelles telles que la bauxite, le fer le phosphate et principalement l'or qui occupe une place significative dans l'économie du pays. Le territoire Malien regorge de nombreuses mines d'or disséminées sur le territoire et est considéré en Afrique comme 3^e grand producteur d'or. En 2018, l'exploitation de l'or représentait un quart du budget de l'état Malien soit 7% du PIB, pour un quota de trois quart des exportations et engageait plus d'un million de personnes sur le territoire.

Malgré les dangers liés au phénomène, l'exploitation artisanale des mines d'or reste très répandue dans le pays et au-delà des pertes économiques et du Trafic illicite (la vente d'or sur le marché noir est

quelques fois suspectée comme sources de financement des activités terroristes), l'exploitation artisanale de l'or cause chaque année de nombreuses pertes en vie humaines souvent dues à l'effondrement des mines. Toutes fois, on retrouve aussi au Mali, des gigantesques sites miniers exploités par les multinationales occidentales.

A la suite du récent coup d'état ayant placé à la tête de l'état Assimi Goita, le Mali aussi s'inscrit dans une logique de reprise en main du secteur minier. En 2023, le Mali adopte un nouveau code minier suivant la loi n°2023-040 du 29 août 2023 portant code minier en République du Mali. Quelques points essentiels de ce nouveau dispositif légal tiennent au fait qu'il vient rehausser la part de l'état Malien dans les projets miniers, il met un accent sur le développement local en prévoyant une contribution supplémentaire à verser par les exploitant à un fond de développement local et aussi, il permet de déterminer de façon plus claire les obligations fiscales des multinationales opérantes dans le secteur minier au Mali. Ce dernier point sera à l'origine du conflit qui va opposer l'état Malien à la multinationale Canadienne Barrick Gold et à d'autres compagnies minières opérants sur le territoire. Nous ferons un focus sur le cas de Barrick Gold opérant sur le complexe minier de Loulo-Gounkoto qui semble être l'un des plus grands gisements d'or au monde et qui n'est détenu qu'à 20% par l'état Malien et 80% par la firme Canadienne.

Suivant les dispositions du nouveau code minier et suite à un audit, le gouvernement Malien réclamera des centaines de millions de dollars d'impôts non payés à l'entreprise. Un contentieux s'en suivra entre la firme et le gouvernement Malien, qui en 2024 aboutira à l'arrestation de 4 cadres de l'entreprise accusés de fraude fiscale et l'émission d'un mandat d'arrêt international contre le PDG de la compagnie Mark Bristow et du directeur Général de la compagnie (Le Figaro, 2025). Un premier protocole d'accord sera signé entre les parties aboutira dans le cadre des négociations à un premier versement de 85 millions de dollar par la firme, ce qui ne désamorcera toujours pas le contentieux. Pour des dirigeants de la firme, dans un propos relayé par Le Figaro, « Cette signature semble désormais entravée par un petit groupe d'individus qui placent leurs intérêts personnels ou politiques au-dessus des intérêts à long terme du Mali et de son peuple ». Par la suite le gouvernement du Mali procédera au blocage des exportations de Barrick Gold et en janvier 2025 à la saisie à la suite d'une ordonnance de saisie conservatoire, de plus de 3 tonnes d'or. Si l'affaire demeure encore en arbitrage, son évolution tend à la faveur de la partie Malienne qui voit la firme canadienne faire de plus en plus de cession et voit déplacer une partie de son effectif vers d'autres sites comme la mine de Kibali en République Démocratique du Congo.

Pourquoi nous intéressons nous au cas de Barrick Gold au Mali ? l'analyse du contentieux entre la firme Canadienne et le gouvernement Malien nous permet de souligner quelques éléments importants dans la coopération entre les multinationales et les états Africains en général et particulièrement les états francophones en dessous du Sahara, principalement ceux de l'AES.

Tout d'abord la question du rapport de force. Traditionnellement, les firmes multilatérales du fait de leurs poids économiques, de l'historicité de leurs partenariats qui datent souvent de la période post

coloniale, de leur expertises à la fois technique et financière, de la maîtrise du marché international, de leur lobbying et de la faiblesse des états Africains francophones dans la maîtrise de ces questions, ont souvent bénéficié d'un rapport de force qui leur est favorable du fait de cette asymétrie de pouvoir. Cependant, le cas opposant Barrick Gold et l'état Malien est historique. De par les décisions prises par les autorités Maliennes et la gestion du contentieux (arbitrage a été convenu comme mode de règlement du litige), le gouvernement Malien qui n'avait pas dans une certaine mesure la possibilité de négocier d'égal à égal, parvient à faire plier la multinationale à ses exigences, un phénomène nouveau dans ce contexte minier. La volonté affirmée par les nouveaux dirigeants à la tête de l'états de maximiser les profits et d'en faire bénéficier aux populations locales semble prendre le dessus.

Sur le plan politique, cette épisode évoque les nouvelles dynamiques actuelles au Mali en terme de choix de partenaires et d'orientations des partenariats. Après des décennies d'exploitations minières dites déséquilibrées, ce cas pourrait dans un contexte plus global servir de précédent et inspirer d'autres états Africains où s'opèrent jusqu'à présent des exploitations minières et pourrait redéfinir les axes du secteur de l'exploitation minière en Afrique. Ce cas peut être analysé comme un signal fort envoyé par l'état Malien aux acteurs opérant sur le territoire et aux futurs partenaires.

La mobilisation des ressources de la théorie de la dépendance nous permet de mieux cerner le conflit entre le Mali et Barrick Gold. Si cette théorie met en évidence le pouvoir d'influence économique que peuvent avoir les multinationales et l'asymétrie des relations entre le centre et la périphérie, le déséquilibre et le désavantage vécu par le Mali et le Niger explique leur choix de sortir de la dépendance, de délaisser les procédés traditionnels afin de s'orienter vers de nouveaux partenaires.

Du Mali au Burkina Faso en passant par le Niger, des changements nouveaux semblent s'observer dans le paysage des relations de coopération économiques. Si le rapport asymétrique a souvent dicté la relation au détriment desdits états africains, l'arrivée à la tête de ces états de nouveaux dirigeants partageant une certaine vision commune de leur développement apporte de éléments inhabituels dans les rapport Occident-Afrique. Ces quelques faits recensés sur le plan économique renforce notre idée suivant laquelle il existe des changements structurels en matière de partenariat sur le plan économique dans certains états d'Afrique Francophone en dessous du Sahara. Quid des questions diplomatiques ?

B. CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIPLOMATIQUE

1. LA CREATION D'UNE NOUVELLE ORGANISATION SOUS REGIONALE, L'ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL

L'AES, entendu comme l'Alliance des Etats du Sahel est une nouvelle organisation sous régionale apparue dans le paysage politique en Afrique de l'Ouest et regroupe en son sein le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Elle naît de la Charte du Liptako-Gourma, du nom de la frontière commune entre le

Mali, le Burkina Faso et le Niger, frontière encore appelé zone des trois frontières. L'AES verra sa création le 16 septembre 2023 en République du Mali. Il sied ici de rappeler le contexte qui a vu naître cette organisation sous régionale, ses objectifs, son évolution et les actions menées par cette organisation. De ces différents éléments découlera la pertinence dans l'évaluation de cette organisation comme nouveau moteur dans les futurs choix de partenariat des pays membres.

L'AES naît d'une combinaison de facteurs dont un contexte tendu sur le plan sécuritaire dans le sens où ses pays membres sont en proie à d'énormes difficultés comme évoqué antérieurement et dans un contexte aussi de relations tendues entre ses pays membres et l'organisation sous régionale dont ils étaient membre, la CEDEAO. A la suite des coups d'états tant au Mali, au Burkina Faso qu'au Niger, ces pays ont fait face à de nombreuses sanctions de la CEDEAO, des sanctions économiques et financières à l'instar de la fermeture des frontières, la fermeture des banques centrales Maliennes via l'UEMOA entre autre, la décision évoquée d'une intervention militaire après le coup d'état au Niger etc. Ce dernier point marquera un tournant décisif dans la création de l'AES.

L'évocation d'une intervention de la CEDEAO au Niger dans le but de restaurer le président déchu créera une union fraternelle entre le Niger, le Burkina Faso et le Mali qui dans une déclaration conjointe, tout en dénonçant la persistance des organisations régionales dont ils sont membres de prendre des sanctions « aggravant la souffrance des populations et mettant en péril l'esprit de panafricanisme » (point 2 de la déclaration conjointe), ils « avertissent que toute intervention militaire contre le Niger s'assimilerait à une déclaration de guerre contre le Burkina Faso et le Mali » et « préviennent que toute intervention militaire contre le Niger entraînerait un retrait du Burkina Faso et du Mali de la CEDEAO » (Gouvernement du Mali et Gouvernement du Burkina Faso, 2023). Après la création de l'AES en septembre 2023, les 3 états annonceront dans un communiqué le 28 janvier 2024 leur décision de se retirer de la CEDEAO, une décision qui malgré maints tumultes sera entérinée par un communiqué presse de la CEDEAO en date du 29 janvier 2025. La déclaration de solidarité entre ces 3 pays, en plus d'avoir dissuadé l'intervention militaire au Niger, sera un des éléments fondateurs de la future Alliance des Etats du sahel. L'AES apparaît ainsi pour ses états membres comme une réponse aux manquements observés par la CEDEAO. Si l'alliance initiale était davantage militaire dans le but de faire face de manière commune aux défis sécuritaires et aux nouveaux enjeux des états avec à leur tête des dirigeants ayant rompu l'ordre constitutionnel, ses objectifs s'étendront à une intégration économique et diplomatique car le 6 juillet 2024, les chefs d'état du Mali, du Burkina Faso et du Niger acteront la Confédération des Etats du Sahel durant le tout premier sommet des chefs d'états de l'AES. Cette décision entérine ainsi la volonté de ces trois états de s'unir. Au-delà d'une simple intégration des états, la confédération AES s'annonce comme une intégration des peuples du fait de leurs proximités géographiques, sociologiques, du fait de leurs proximités dans les défis auxquels ils font face.

La création de l'AES marque une nouvelle donne, une rupture à la fois symbolique et politique dans l'environnement politique et économique en Afrique de l'ouest. Il s'agit pour les états de l'organisation de créer une cassure avec les acteurs dont la coopération ne respectera pas les règles édictées par lesdits

états. Le Mali en occurrence avait déjà édicté trois principes, conditions sine qua non qui guideront dorénavant ses relations de coopération : Le respect de la souveraineté du Mali, le respect des choix stratégiques et des partenaires opérés par le Mali et la défense des intérêts vitaux du peuple Malien dans les décisions prises.

Si la création de l'AES peut trouver sa justification dans le réalisme à travers de la volonté des états de s'organiser à leur guise autour de leur propre alliance afin d'assurer leur sécurité commune, pour mutualiser leurs efforts ce qui permet d'accentuer leur puissance commune, une volonté des états de créer un équilibre de puissance (balance of power), nous trouvons une plus grande justification de la création de l'AES dans la théorie postcoloniale. En effet, les dirigeants de la confédération Alliance des Etats du Sahel considèrent la CEDEAO comme une organisation à la solde des puissances occidentales jugée néocoloniales dont les valeurs sont loin d'être celles de ses pères fondateurs. Leur décision de se retirer de la CEDEAO peut s'analyser comme une volonté de se libérer des liens néocoloniaux. La création de l'AES dans ce contexte apparait au regard de la théorie postcoloniale comme une affirmation réelle de leur autonomie, une volonté de trouver soi-même les solutions à leurs problèmes sans aucune influence étrangère.

Au regard de ce qui précède, la confédération AES apparait comme une volonté manifeste de se délier des symboles historiques de la coopération régionale et internationale en Afrique. Au-delà d'une simple alternative à la CEDEAO, l'AES apparait comme une organisation porteuse des réels idéaux de panafricanisme tels prôné par ses pères dès les lendemains de indépendances.

2. DES TENSIONS DIPLOMATIQUES

La volonté de rupture manifestée par les Etats de l'AES peut aussi être observé dans les relations diplomatiques qu'ils entretiennent avec les partenaires traditionnels. Nous prendrons ici quelques faits majeurs qui attestent de cela.

Depuis la série de coups d'états observés dans les pays de l'AES, le climat diplomatique ne cesse d'être tendu entre la France particulièrement et lesdits états. Ces tensions sur le plan diplomatique ont quelques fois abouti à l'exigence du retrait d'ambassadeurs tel qu'on l'aura observé au Niger, au Mali et au Burkina Faso.

Le 25 Aout 2023, les nouvelles autorités Nigériennes ont exigées le départ de l'ambassadeur Français au Niger, Sylvain Itte sous quarante-huit heures. Cette décision sera justifiée par les autorités Nigériennes par d'une part « le refus de l'ambassadeur de répondre à l'invitation du Ministère » (Le Monde, 2023) et d'autre part par « d'autres agissements du gouvernement Français, contraires aux intérêts du Niger » (Le Monde, 2023). Un an plus tôt au Mali, les tensions qui ont succédé à la prise du pouvoir par les autorités militaires ont aussi abouti au même phénomène. Présent sur le territoire Malien depuis 2018, l'ambassadeur Français Joel Meyer a été notifié de quitter le territoire Malien sous les

soixante-douze heures. Pour les autorités Maliennes, cette décision se justifie par des « propos hostiles et outrageux du ministre Français de l'Europe et des affaires Etrangères tenus récemment » (France 24, 2022) et aussi par la « récurrence de tels propos par les autorités françaises à l'égard des autorités Maliennes en dépit des protestations maintes fois élevées » (France 24, 2022). Au Burkina Faso, ce sont les départs tout d'abord de la diplomate Onusienne Barbara Manzi le 23 décembre 2022 puis de l'ambassadeur de France Luc Hellade dans la même année qui seront exigés. Dans le même ordre, il a été décidé par le gouvernement du Burkina Faso, de la suspension des médias français Radio France International(RFI) puis de France 24 et de Jeune Afrique dont la ligne éditoriale semble ne pas cadrer avec les aspirations de peuples Burkinabès aux dires des dirigeants.

Ces évènements qui s'enchevêtrent ont une trame commune, le désir d'autodétermination des dirigeants de peuples de l'AES et illustrent une montée spectaculaire et sans précédentes des tensions entre la France et ses anciennes colonies qui aspirent de plus en plus à affirmer leurs souverainetés tant sur le plan interne qu'international.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, un autre fait majeur et pas des moindre est à signaler. Dans un communiqué des Ministres des affaires étrangères de la Confédération des Etats du Sahel daté du 18 Mars 2025, les chefs d'Etats du Burkina, du Mali et du Niger ont décidé « en toute souveraineté du retrait des membres de la confédération AES de l'organisation internationale de la Francophonie. » Cette décision intervient juste cinq jours après la célébration de la journée internationale de la Francophonie. Cette décision des Etats de la confédération AES a une immense portée symbolique car l'organisation a vu le jour un 20 Mars 1970 Niamey au Niger⁵. Au rang des motifs évoqués, les chefs d'Etat de la confédération AES reprochent à l'OIF un parti pris « devenant ainsi un instrument politique téléguidé » et des sanctions entravant la souveraineté des peuples « l'OIF au lieu d'accompagner ces pays dans la réalisation des aspirations légitimes de leurs peuples, s'est illustré par l'application sélective de sanctions sur la base de considérations géopolitiques et le mépris pour leur souveraineté. » Dans un communiqué du Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabès de l'Extérieure, les autorités Burkinabès reprochent à l'organisation de s'être « muée en instrument de manipulation politique » (Sidwaya, 2025), fustigent les mesures de suspensions qui furent prisent par l'OIF à l'égard du Mali le 3 juin 2021, du Burkina le 8 Février 2022 et du Niger le 19 Décembre 2023, des sanctions qui ne furent pas prises à l'égard d'autres nations dans la même situation de transition politique. Pour les autorités Burkinabè, l'OIF « ne répond plus aux attentes légitimes en terme de justice, d'Egalite et d'équité. » (Sidwaya, 2025)

Aussi, les autorités Maliennes dans une lettre adressée au président du conseil de sécurité des Nations Unies le 1 mars 2023 procèderont à la récusation du statut de porte-plume de la France sur les résolutions concernant le Mali.

⁵ En 1970 le sommet de Niamey consacrait l'Agence de Coopération Culturelle et Technique(ACCT) qui deviendra l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (1998) puis l'OIF en 2005

De nombreuses mutations semblent donc s'observer en Afrique francophone subsaharienne et plus intensément en Afrique de l'ouest dans les pays de l'AES. Si la remise en cause de la coopération avec les acteurs traditionnels est le fruit de nombreuses motivations telles la volonté de rompre avec l'aide au développement qui n'a pas su porter ses fruits, un passé colonial non encore effacé, des manœuvres dites néocoloniale et impérialiste ou encore le désir de reconquête de souveraineté et d'autonomie, ces différentes récriminations à l'égard de la coopération avec les acteurs traditionnels ont poussé les états de la confédération AES à prendre des décisions historiques dans le contexte de la coopération en Afrique. De la déclaration à titre de persona non grata de certains ambassadeurs occidentaux au retrait des forces militaires, de la résiliation d'accords économique et militaires datant des indépendances à la sortie d'institutions majeures telles que l'OIF, les changements impulsés par les nouveaux dirigeants à la tête des pays de la confédération AES laissent transparaître l'idée de redéfinition des modalités de coopération et aussi d'une volonté de diversification de partenaires et d'inscrire leur coopération dans la dynamique de construction d'un monde multipolaire. De cette volonté de diversifier les partenaires, il sied pour nous d'étudier les nouveaux acteurs qui gagnent de plus en plus de terrain dans la coopération avec les pays de la confédération AES et d'analyser le comportement des acteurs traditionnels face à ces nouveaux changements.

CHAPITRE 3 : LES NOUVELLES DYNAMIQUES DANS LA COOPERATION AU SEIN DES PAYS DE L'AES

Dans le but de redéfinir le cadre de la coopération internationale et dans l'optique à la fois de regagner leur souveraineté et d'aboutir à une coopération répondant à la définition et aux canons d'un réel partenariat tel qu'évoqué dans notre premier chapitre, nous avons abordé dans le chapitre précédent une série de ruptures observées dès l'avènement de l'Alliance des Etats du Sahel, rupture entre les états membre de cette confédération et leurs acteurs(partenaires) dits traditionnels. Il a s'agit à la fois de la rupture de concessions historiques sur le plan économique ou encore de dénonciation d'accords militaires quelques fois longue de plus d'une cinquantaine d'année. Dès lors, une question s'offre à nous : quels sont les acteurs émergents, les acteurs qui participent à la réorganisation ou à la restructuration de la coopération interétatique dans les états de l'AES et quelles sont les dynamiques qui succèdent leur arrivée. L'objectif de ce chapitre s'avère donc double. Il s'agira tout d'abord d'identifier et de mettre en exergue les acteurs de plus en plus prédominants dans ce nouveau prisme à travers l'analyse de leur motivation et de leurs offres, plus globalement de ce qui est fait par ces acteurs(I) et ensuite d'évaluer le comportement des acteurs traditionnels face à ces nouveaux changements(II).

I. LES ACTEURS EMERGENTS DANS LES RELATIONS DE COOPERATION DANS LES PAYS DE L'AES

Regorgeant en son sein de nombreuses opportunités du fait de leurs richesses en ressources stratégiques, les pays d'Afrique francophone subsaharienne suscitent au fil des années l'attrait de nombreuses acteurs de la scène internationale avec qui les relations de coopération se démultiplient. S'agissant des pays de l'AES, les différentes ruptures précédemment analysées offrent un plus grand terrain fertile aux puissances tels que la Russie et la Chine, et donne aussi davantage de possibilités aux pays du Golfe et à d'autres acteurs tel que la Turquie ou encore l'Iran. Dans cette partie, nous évoqueront succinctement le positionnement de ces différents acteurs et les perceptions qu'ont les différentes parties de cette coopération.

A. LES NOUVEAUX ACTEURS MAJEURS DANS LA COOPERATION AVEC LES ETATS DE L'AES

Les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats Unis ont mis en avant la résurgence de l'axe sécurité-défense dans les relations internationales et ont donné lieu à l'approche 3D : Défense, Diplomatie et Développement (Holder et Tandjigora, 2020). Telle sera l'approche adoptée par les états de l'AES qui établiront ces 3 axes comme piliers de leur souveraineté et de leur politique étrangère. L'objectif de cette approche vise à la fois le tissage de nouveaux partenariats stratégiques sur le plan de la défense, l'établissement de nouvelles alliances sur le plan diplomatique et sur le plan du développement, une plus grande souveraineté économique. C'est donc dans ce sillage que vont se resserrer les liens entre les états de l'AES avec la Fédération de Russie (1) et avec la République Fédérale de Chine (2)

1. LA RUSSIE : UN ACTEUR PREDOMINANT SUR LE PLAN SECURITAIRE

La compréhension des relations de coopérations actuelles entre les pays de l'AES et la Russie peut être fait sous le prisme d'une analyse historique qui nous permettra de cerner les premiers rapprochements entre ces états afin de mieux saisir les développements actuels de cette coopération.

La relation Russo-Africaine remonte au moyen âge, et a connu une forte évolution depuis la période soviétique jusqu'à l'effondrement de l'URSS. Elle s'est inscrite dans une nouvelle phase dès le début des années 2000. Des liens étroits entre la Russie et les états Africains se sont tissés durant la période des indépendances en Afrique au cours de laquelle l'EX-URSS en 1960 par son initiative fait adopter par l'assemblée générale des Nations Unies, une Déclaration sur l'octroi des indépendances aux pays colonisés, un texte ayant connu l'approbation de l'immense majorité des membres (Arkhangelskaya). C'est dans ce sens que l'ex URSS sera engagée dans le soutien des mouvements de libérations nationales à l'instar de l'ANC (African National Congress) en Afrique du Sud, le ZAPU (Zimbabwe African People's Union) au Zimbabwe ou encore le MPLA (People's Movement for the Liberation of Angola). L'URSS soutiendra aussi le groupe de Casablanca qui aspirait à une émancipation totale des pays africains des jougs du colonialisme. Seront signés au fil des années, des accords entre l'URSS et de nombreux pays africains, accords portant sur des domaines tels que la formation des cadres africains dans des universités et collèges de l'Union soviétique tant dans le domaine civil que militaire. Si l'effondrement de l'URSS eut quasiment rompu les liens entre le continent Africain et la Russie, les premières visites en Afrique du Président Russe Vladimir Poutine ouvriront la voie à la relance des intérêts de la Russie en Afrique. Si l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 et l'opération spéciale en Ukraine ont entraîné de longues controverses sur le plan international, il n'en demeure pas moins que le pays ne cesse d'étendre son influence en Afrique subsaharienne. A ce jour, ce sont tenu en Russie deux sommets Afrique-Russie, celui d'octobre 2019 à Sotchi qui fut le tout premier du genre et qui

avait connu une participation massive de chefs d'états africain soit 45 au total et des représentants de tous les 54 états d'Afrique et le deuxième tenu à Saint Pétersbourg en juillet 2023 qui s'est tenu dans un contexte marqué par l'opération militaire Russe en Ukraine et ayant connu une participation moins importante de chefs d'états, soit 17 seulement, le reste ayant envoyé des représentants.

S'agissant de la coopération multilatérale entre la Russie et les pays de l'AES, elle a connu une plus grande expansion depuis la création de cette nouvelle institution, l'AES apparaissant ainsi comme un catalyseur permettant l'accélération de cette coopération. S'inscrivant dans une perspective historique de lutte contre l'impérialisme, la coopération entre la Russie et les états de l'AES va tout d'abord s'adosser au contexte sécuritaires de ces états. Intégrant l'axe de la défense dans les 3D évoqués précédemment, la Russie et les états de l'AES entreprendrons la signature des accords de coopération militaire. Nous évoquerons quelques éléments marquant l'évolution de ce partenariat.

Après le retrait des forces armées françaises et des missions onusiennes dès 2021, la République du Mali procédait à la réception du matériel militaire constitué d'armes, d'avions ou encore du matériel de surveillance provenant de la Russie sur le base de Tombouctou où étaient précédemment installées les forces françaises.

Au Niger, dès Avril 2024 l'arrivée des instructeurs militaires Russes et des livraisons de matériels de défense et d'armes seront effectuées par la Russie après le retrait des forces françaises sur le territoire Nigérien. Nous observerons un phénomène similaire au Burkina Faso où la fin de la présence Française via la force sabre sera succède par l'arrivée des tout premiers contingent de l'opération militaire Africa Corps qui succède au groupe paramilitaire Wagner et qui assurera dans un certaine mesure la continuité des activités de cette dernière.

Au-delà de l'axe sécuritaire, la fédération de Russie entretient des relations à la fois diplomatique, économique avec l'institution AES. Ces relations se manifestent à travers la multiplication des forums, conférence et atelier d'échanges entre les représentants des différents états de l'AES et leurs homologues Russes. S'est ainsi tenu par exemple le 03 avril 2025, la toute première session de consultation AES-Russie (Le Sahel, 2025). Cette concertation qui a regroupé les ministres des affaires étrangères des états de l'AES et leur homologues Russe, eut pour but de formaliser et de resserrer les liens de partenariats entre la fédération de Russie et les états de l'AES. Axé principalement sur la lutte contre le terrorisme, cette entrevu vise aussi la mise en place de l'accompagnement technique des forces de défense et de sécurité des états de l'AES et l'acquisition d'équipement de guerre. Aussi, au travers de ces rencontres, les états de l'AES et la Russie entendent intensifier leurs relations diplomatiques et mettre en place une forme d'unicité de point de vue au sein des instances internationales. Aux dires des représentants de la délégation des états de l'AES et en occurrence le ministre des affaires étrangères du Mali, ils qualifient la Russie comme « un allié sincère qui partage la même vision que nous » (Le Sahel, 2025). En outre, ces travaux visent selon le Ministre des affaires étrangères du Burkina à « travailler à consolider la structuration de l'AES dans le cadre de cette nouvelle

forme de coopération avec la fédération de Russie » (Sidwaya, 2025). Sur le plan sécuritaire, dans le cadre de la lutte contre le djihadiste, les ministres de la défense des pays de l'AES ont procédé le 14 août à Moscou à la signature d'un « mémorandum de compréhension mutuelle » ayant pour but de renforcer les liens de coopération militaire entre la Russie et les pays de l'AES.

Sur le plan bilatéral, la Russie entretient des relations de coopération avec chacun des états de l'AES. Depuis leur prise de fonction, les dirigeants de l'AES ont multiplié leurs visites en Russie notamment la visite d'état récente en juin 2025 du Président de la transition Malienne ou encore celle du président de la transition du Burkina Faso en Mai 2025 pour la commémoration du 80^e anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie.

S'agissant du Mali, la coopération Russo-Malienne est la plus longue en date au sein des états de l'AES. Dans ses évolutions récentes, le conseil National de Transition a ratifié des accords de coopération militaire et technique établis avec la Russie. Ces accords signés à Moscou en Mars 2023 portent sur « l'exploitation, la réparation et la modernisation des Armements et matériels de guerre ». En juin 2025, trois accords de coopération ont été signés entre la Russie et le Mali (Koulouba, 2025). Le premier porte sur la coopération commerciale et vise la création d'une commission intergouvernementale Russo-Malienne sur les aspects tant économiques, commerciaux et scientifiques. Il vise la multiplication des échanges commerciaux entre les deux pays. Le deuxième accord, axé sur le domaine énergétique en partenariat avec la société Russe ROSATOM vise l'exploitation au Mali de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Ce deuxième accord semble revêtir un intérêt majeur dans la mesure où le déficit énergétique que font face les pays de l'AES peuvent sur long terme s'amenuiser et par ricochet booster le développement dans la sous-région et réduire la dépendance extérieure dans ce secteur clé. Le troisième accord porte sur les relations bilatérales Russie-Mali, un accord qui marque de manière explicite la volonté des deux états à « inscrire le partenariat dans une dynamique durable, fondé sur le respect mutuel, la non-ingérence et la solidarité dans les forums internationaux » (Koulouba, 2025) Pour la présidence du Mali, la signature de ces accords affirme la volonté des deux parties à hisser leur coopération sur les plans stratégiques et contribuera à renforcer davantage la souveraineté et l'autonomie du Mali dans de nombreux domaines clés.

Toujours sur le plan bilatéral, s'est tenu le 28 juillet 2025 au Niger une rencontre entre une délégation Russe conduite par le ministre Russe de l'énergie et comptant des représentants de la présidence de la Fédération de Russie et des représentants de plusieurs ministères Nigériens à l'instar des ministres de l'énergie, de la défense ou encore de l'éducation. Cette rencontre avait pour but de mieux structurer et de renforcer de manière pratique les relations de coopération entre la Fédération de Russie et l'état Nigérien dans les secteurs clés tels que l'éducation, les mines et l'énergie ou encore les technologies. Pour les officiels Nigériens présents à cet échange, cette rencontre marquera « une étape décisive dans l'approfondissement de notre partenariat stratégique » (Gouvernement du Niger, 2025)

Pour le Ministre des affaires étrangères du Mali, il ne s'agit pas de choisir entre l'hexagone ou la Russie, « ce qui importe c'est l'intérêt du Mali et si cet intérêt passe par Moscou le Mali y passera » (A. Diop, 2025) car le modèle existant de coopération est un modèle qui renforce la dépendance car sur le plan sécuritaire par exemple, l'ancien modèle de coopération ne facilitait pas la formation du personnel militaire Malien et encore moins l'accès au matériel militaire nécessaire à la lutte contre le terrorisme. Aux dires des dirigeants Maliens, la coopération Russo-Malienne est entièrement guidée par les intérêts Maliens. Ce choix stratégique opéré par le Mali peut être expliqué par la théorie réaliste des relations internationales qui justifie la priorisation des intérêts de chaque état dans l'orientation de ses choix de partenariats.

Si cette coopération semble aux dires des dirigeants de l'AES satisfaire leurs attentes car respectant les principes par eux édictés, quelques éléments mis en vigueur par de nombreux acteurs semblent entacher cette coopération qui ne cesse de s'étendre. L'un des paramètres qui ressort est l'opacité des contrats et accords signés sur le plan de la défense et de la sécurité. En effet, certaines sources évoquent le fait que ces accords semblent souffrir de manque de transparence, notamment les accords qui furent conclus avec le groupe paramilitaire Wagner qui semblent être formellement absents mais présents sur le terrain. Aussi, l'arrivée de la Russie dans la coopération avec les états de l'AES est souvent évoquée comme le remplacement d'un ancien colonisateur par un autre, la Russie étant quelques fois accusée de spolier les ressources minières de ces états.

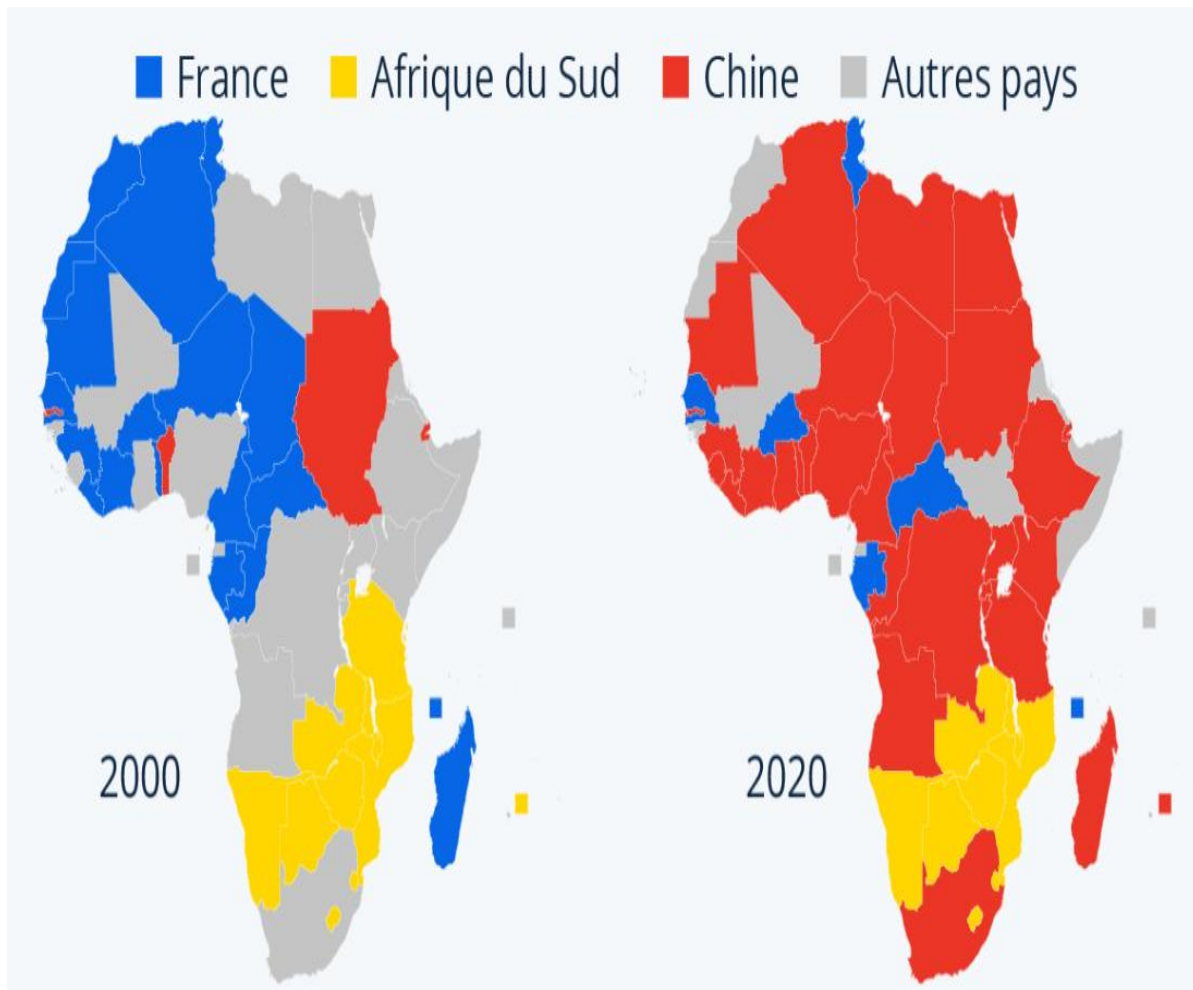
2. LA COOPERATION SINO-AES

La coopération Sino-Africaine est une coopération de longue haleine qui elle aussi se construit autour des années 1960 au moment de l'accès des pays africains aux indépendances. Au début des années 2000, cette coopération se voit montée en puissance aux travers d'énormes projets d'investissement de la Chine sur le continent et aussi à travers l'établissement de rencontres telles que le forum sur la coopération Sino-Africaine, le FOCAC. Le FOCAC est une plateforme d'échange qui a lieu tous les 3 ans et qui regroupe les dirigeants chinois et chefs d'états et de délégations de pays africains dans le but de resserrer les liens de coopération.

Si la France a longtemps été considérée comme le partenaire commercial privilégié de nombreux pays africains, cette donne sera davantage remise en question après l'expansion de la Chine sur le continent.

En l'espace d'une vingtaine d'année, la Chine est devenue l'un des premiers partenaires commerciaux d'états Africains comme le démontre le tableau ci-dessous (Statista, 2023)

Figure 4 Présence de la Chine en Afrique



Ainsi, cette expansion de la chine en Afrique s'étend aussi aux pays de l'alliance des états du sahel qui jusque lors maintiennent sur le plan commercial des liens étroits de coopération. C'est dans cette lancée que les dirigeant de l'AES multiplient les cadres de concertations avec leur partenaire chinois. Cela se démontre notamment à travers la récente participation du Président de la transition du Mali et les représentants du Burkina Faso et du Niger au 9^e FOCAC tenu en 2024 en Chine. Durant ce forum, il était question pour les dirigeants de l'AES, en consolidant leurs relatons avec la chine, de mobiliser des ressources nécessaires aux développement de leurs économies. Il s'agit pour les états du sahel de maximiser sur la mobilisation d'investisseurs chinois dans des secteurs à comme les mines ou encore de l'énergie dont les opportunités sont immenses au Sein des états de l'alliance. Cette rencontre marque la ferme détermination des Etats de l'AES de créer davantage de rapprochement entre leurs structures.

S'agissant des axes de cette coopération, si elle est moins présente sur le plan militaire et sécuritaire, elle s'est davantage étendue sur le plan commercial et diplomatique. Sur le plan diplomatique, la caractéristique principale de la coopération entre la Chine et les états de l'AES repose sur le principe de non-ingérence dans les affaires internes des Etats de l'alliance. Cette approche Chinoise est positivement appréciée par les états de l'alliance dans la mesure où cette coopération ne remet pas en question la légitimité des dirigeants de ces états. Sur le plan commercial, la coopération entre la Russie et les Etats de l'AES est davantage centrée sur les investissements massifs dans les projets d'infrastructures qui sont financés par des prêts dont la conditionnalité semble moins contraignante que les conditions offertes par les précédents partenaires occidentaux.

B. LES AUTRES ACTEURS NON OCCIDENTAUX PRESENT DANS L'AES

Cette deuxième partie vise ces acteurs-là, qui bien qu'en retrait s'agissant du flux dans les échanges, participent aussi à la restructuration de la coopération internationale dans les états de l'AES. Il s'agira pour nous d'évoquer tour à tour le cas de la Turquie et d'autres acteurs tels que l'Iran et les pays du Golfe.

1. LA PRESENCE TURQUE DANS L'AES

La coopération entre la Turquie et l'Afrique est une coopération plus récente si l'on devait la comparer à celle d'autres acteurs émergents comme la Russie. Cependant, à la faveur de ce qui est très souvent considéré comme la politique d'ouverture de la Turquie, le pays tend à redynamiser sa coopération avec les acteurs non occidentaux. En effet, cette politique d'ouverture de la Turquie davantage impulsée par le parti AKP avec à sa tête Recep Tayyip Erdogan, consiste en un plan d'ouverture de la Turquie vers d'autres partenariats, l'expansion vers l'Afrique constituant un pan particulièrement notable.

Dans le cadre des états de l'AES, la coopération avec la Turquie tout comme la coopération Russie-AES est davantage axée sur le domaine militaire bien qu'elle recouvre aussi des pans économiques et diplomatiques.

Sur le plan sécuritaire, la coopération avec la Turquie apparaît elle aussi comme une alternative au départ des forces occidentales dans les Etats de l'AES. Souvent considérée comme la "Diplomatie des drones", la diplomatie Turque semble avoir opté miser sur la vente de drones pour s'assurer un positionnement stratégique au sein des états de l'AES. Ainsi, les dirigeants des Etats de l'AES dans le cadre de cette coopération bénéficient de la livraison de drones turcs tels que les Bayraktar TB2 et le Bayraktar Akinci qui permettent un accroissement significatif des capacités de surveillances et de ripostes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans la sous-région. De plus, cette coopération ne

se fait pas cantonner à la seule livraison de drones et du matériel militaire, elle s'étend à la formation des personnels militaire via la société SADAT (Wathi, 2025). Le partenariat entre la Turquie et l'AES apparait pour ces Etats comme une opportunité de moderniser les équipements des forces sahéliennes loin des contraintes édictées par les anciens partenaires. L'apport des drones Turcs dans le cadre de ce partenariat permet une plus grande facilitation dans la surveillance du territoire et contribue en même temps en tant que moyen de dissuasion.

Sur le plan pratique, la coopération entre la Turquie et les pays de l'AES et plus particulièrement dans le cas du Mali apparait comme un facteur ayant largement influencé la reprise par les autorités Maliennes de la ville de Kidal longtemps restée hors du contrôle des autorités gouvernementales.

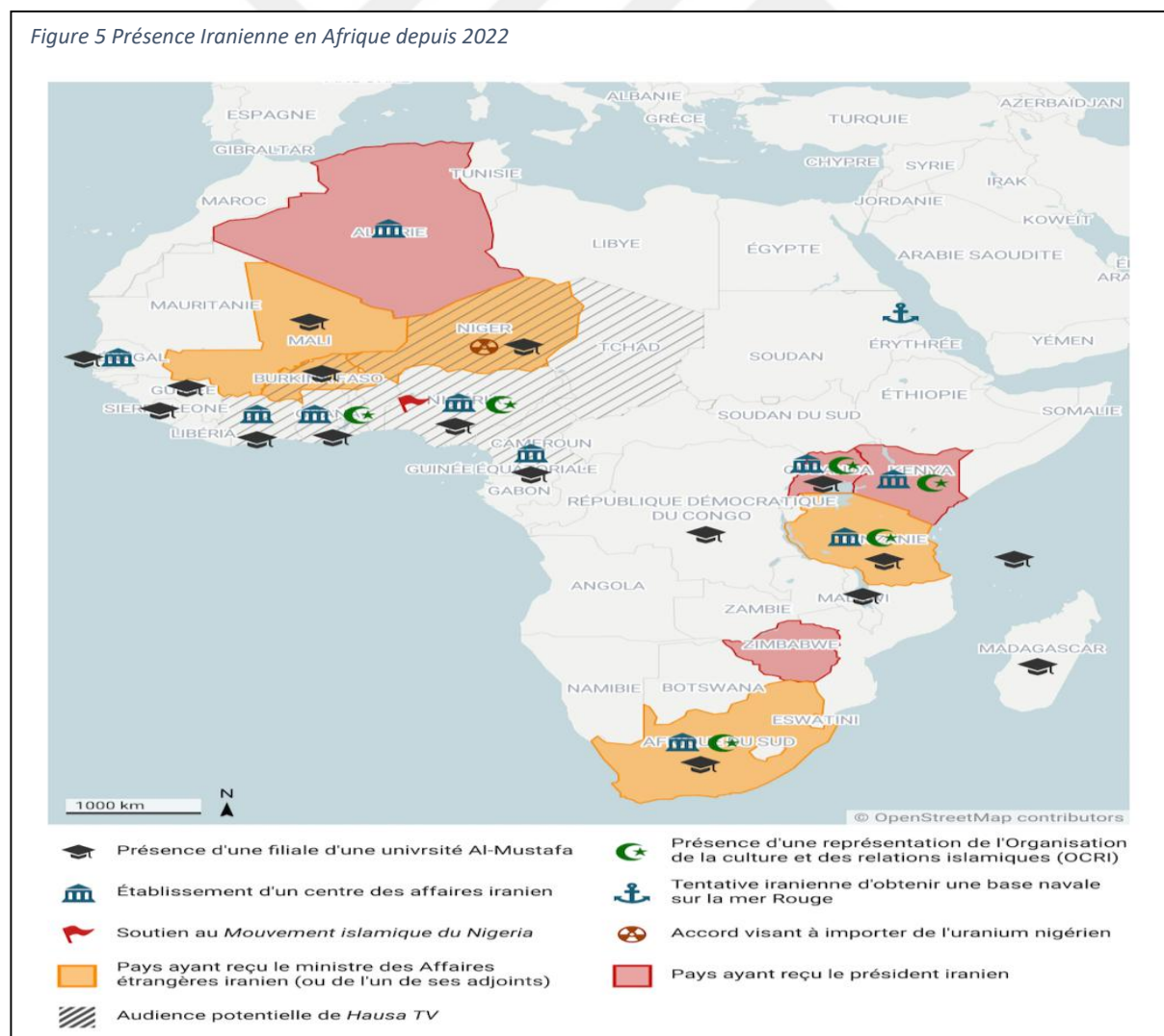
Du côté Turcs, en plus d'être un outil d'accroissement de leur influence, les pays de l'AES représentent un immense marché pour la commercialisation et l'exportation du matériel militaire issue de l'industrie Turc. Aussi, sur le plan diplomatique, le partenariat avec les Etats de l'AES renforce le positionnement de la Turquie en tant puissance montante en Afrique de l'Ouest et plus globalement en Afrique. Cette coopération a permis en Octobre 2023, la distinction de Haluk Bayraktar, le Président directeur Général de Bayraktar en tant que médaillé de l'ordre de l'étalon d'Officier au Burkina Faso et de lui et son ingénieur en chef Selçuk Bayraktar gratifiés au titre de l'ordre National du Mali. Ces différentes gratifications témoignent de la volonté des autorités de l'AES d'intensifier leur coopération avec la Turquie, d'étendre davantage cette coopération et d'en faire retomber les bénéfices aux populations de l'Alliance des Etats du Sahel.

2. L'OUVERTURE DE L'AES A DIVERS AUTRES PARTENARIAT

La coopération au sein des états de l'AES se caractérise aussi par sa très grande diversification du fait de l'arrivée d'acteurs tendant à accroître leur influence dans la sous-région. Sur le plan sous régional, les Etats de l'AES aspirent à redéfinir le cadre de coopération avec l'ancienne entité sous régionale dont ils étaient membre : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO). Des éléments de discours attestent de cette volonté. On en veut pour exemple les propos du Ministre Malien des affaires étrangères qui souligne si on veut le paraphraser, que les états de l'Afrique de l'Ouest du fait de la géographie, sont appelés à coopérer ensemble pour faciliter la lutte contre le terrorisme qui est un phénomène global. D'autres enjeux à l'instar des questions de développement qui, elles aussi, sont cruciales pour les populations de l'Afrique de l'Ouest sont communes à tous lesdits Etats. La cohésion des moyens pour aboutir à la réalisation des objectifs communs reste un facteur clé pour les dirigeants de l'AES. D'autres acteurs internationaux eux aussi tendent à davantage développer leur présence aux seins des états de l'AES, il en est ainsi des pays du Golfe tel que les Emirats Arabes Unis ou encore le cas de l'Iran.

S'agissant du cas de l'Iran, des accords bilatéraux ont été signés avec les Etats de l'alliance dans le but de formaliser et de dynamiser leur partenariat. Dans cette voie, un protocole d'accord a été signé le 08 Mai 2025 visant le renforcement de la coopération bilatérale et plus particulièrement dans le cadre sécuritaire dans le domaine de la lutte contre le terrorisme au Niger. Ce point d'échange qui s'est déroulé à Niamey au Niger succède une première visite des autorités Nigériennes à Téhéran (Ministère Nigérien de l'Intérieur, 2025). Au Burkina Faso, huit accords de coopération avaient été signés par entre le Burkina et la République Islamique d'Iran. Ces accords portaient sur des domaines tels que l'énergie, l'éducation ou encore l'enseignement. Parmi ces accords on peut évoquer en exemple le : « mémorandum d'entente dans les domaines de la coopération énergétique et minière ou encore la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'industrie pharmaceutique » (Anadolu Agency, 2025). Par ailleurs, la République Islamique d'Iran et les Etats de l'AES entendent multiplier leurs accords dans le domaine sécuritaire et sur le plan technique notamment l'économie ou encore la santé. Par cette coopération, l'Iran entend étendre et exprimer son soft power dans les pays de l'AES et de manière plus étendue en Afrique de l'Ouest. Le tableau ci-dessous met en exergue l'état de la présence Iranienne dans les Etats de l'AES et en Afrique globalement (Les Clés du Moyen Orient, 2022)

Figure 5 Présence Iranienne en Afrique depuis 2022



Nous observons donc depuis 2022 cet accroissement de la coopération Iranienne en Afrique globalement et encore plus au sahel.

Axé autour des principes tels que le respect de leurs souverainetés, des leurs choix stratégiques et du respect des choix de leurs populations, les états de l'AES entendent par la multiplication de nouveaux partenaires non occidentaux, diversifier leurs partenariats et se détacher des liens de dépendance et des contraintes des relations de coopérations tissées par le passé. Dans un contexte marqué par une situation diplomatique tendue entre l'Europe et la Russie et au moyen Orient entre Israël et l'Iran, les pays de l'AES par leurs choix entendent se positionner sur la scène internationale en affichant leurs libertés de choix et leur autonomie.

Ayant été repoussé des pays de l'AES, il convient pour nous dans un dernier point d'analyser le comportement des anciens acteurs traditionnels ayant opérés au sein des états de l'AES.

II. REAJUSTEMENT ET REPOSITIONNEMENT : LES STRATEGIES D'ADAPTATION DES ACTEURS OCCIDENTAUX DANS L'AES

Nous tenterons de mettre en avant dans cette partie, la situation dans laquelle se retrouvent les puissances évincées des états de l'AES et de mettre en avant leurs stratégies et actions mises en œuvre pour s'adapter à la nouvelle donne marquée par la présence des nouveaux partenaires non occidentaux. Il sera donc question ici d'évoquer la perte d'influence des partenaires occidentaux au sein de l'AES(A) et de présenter leurs stratégies d'adaptation (B)

A- LA PERTE D'INFLUENCE DES ACTEURS OCCIDENTAUX DANS LES ETATS DE L'AES

Depuis l'arrivée des dirigeants militaires à la tête du Mali, du Burkina Faso et du Niger, nous avons assisté comme évoqué dans notre deuxième chapitre à une rupture de la relation de confiance entre les ces Etats et leurs partenaires bilatéraux traditionnels tels que la France, ancienne puissance coloniale dans ces pays et sur le plan multilatéral entre ces états et des organisations multilatérales telles que l'ONU. Ces ruptures comme nous évoquions dénotent de la volonté des dirigeants des états de l'alliance à s'octroyer une plus grande autonomie et une liberté de choix de partenaires. Il est donc évident de constater la perte de vitesse des acteurs occidentaux et particulièrement de la France.

Suite aux récentes successions de coups d'états survenus dans les états de l'AES, les dirigeants des desdits états semblent s'inscrire dans une perspective à la fois nationaliste et souverainiste, une position qui a contribué à détériorer les liens de coopération avec la puissance Française et d'autres puissances

Occidentales. Des nombreux détachements de forces Françaises présentes dans les états de l'AES aux retraits d'ambassadeurs français, du retrait des forces Américaines au retrait de concessions minières à des structures Canadiennes tel que Barrick Gold, l'occident semble ne plus être le bienvenu au sahel.

Relativement du cas de le France, de nombreux éléments évoqués par les autorités françaises justifient cette perte de terrain de la France au Sahel. Tout d'abord nous avons l'évocation de la montée du sentiment anti-français dans les états de l'AES. En effet, aux dires des autorités françaises, la France est victime de discours propagandistes visant à déstructurer sa coopération au sahel. Cette campagne de désinformation, si elle se déroule dans les médias se manifeste sur le plan pratique car elle entraine des répercussions dans les mouvements de populations.

Un autre facteur évoqué par les autorités françaises comme cause de sa perte d'influence au sahel est la montée de la propagande Russe au sahel. Dans un environnement marqué par une très grande prolifération de l'information, l'usage des multiples canaux de transmissions de l'information joue un rôle primordial dans la mise en œuvre du soft power d'un Etat. Pour les autorités Françaises, les discours et manifestations populaires résultent donc de cette propagande Russe au détriment des intérêts Français.

Figure 6 Manifestation à Niamey contre la présence Française au Niger



Source : Tv5 Monde (2023)

Dans cette perspective, l'éviction de la France apparaît pour les autorités Françaises non pas comme un acte spontané des populations, mais comme une campagne finement orchestrée pour réduire la portée de la coopération française au sahel au détriment de celle Russe.

Pourtant de l'avis de certains observateurs la perte d'influence de la France au sahel relève du fait que « la France n'arrive pas à tourner la page de son passé colonial » (Van Sorgen, 2024). En effet, si l'on admet l'hypothèse selon laquelle la France ne se comporterait pas comme un colonisateur dans les faits, Van Sorgen admet que le narratif utilisé par la puissance française à l'instar du mot 'junte' communément employé pour décrire les autorités de transition des pays de l'AES, fait partie des éléments de langage pouvant susciter de l'émotion chez ces dirigeants et provoquer ainsi cette disgrâce de la France.

En résumé, le recul de la France et plus globalement des puissances occidentales semble résulter d'un cumul de facteurs et de circonstances tant propre à la nature de la coopération qu'aux actes posés par les différents acteurs.

B- LES STRATEGIES D'ADAPTATION DES ACTEURS OCCIDENTAUX

Contraint de lâcher prise au Sahel du fait de la ténacité des dirigeants de l'AES, les partenaires traditionnels tels que la France aménagent des stratégies pour continuer à défendre leurs intérêts au sahel globalement et dans les Etats Africains en général. Nous choisirons d'évoquer quelques-unes de ces stratégies d'acclimatation.

Sur le plan sécuritaire et dans le cas Nigérien en occurrence, la décision des autorités du retrait des forces françaises en 2023 ne se fit pas sans réticence des autorités françaises, la solution pour elles étant la réintégration du Président déchu Mohamed Bazoum. Il en est de même de la décision de retrait de l'ambassadeur français Sylvain Itte qui malgré les injonctions des autorités locales fut instruit par le président français de rester en fonction. La France finira par céder aux requêtes des nouvelles autorités et le 2 Janvier 2024, la France décida de la fermeture officielle de son ambassade au Niger. Les cas similaires sont observables tant au Burkina Faso qu'au Mali. Au Mali, après la détérioration des relations Franco-Maliennes suite à la décision du retrait des forces Françaises de l'opération Barkhane, les autorités de transition exigèrent le retrait de l'ambassadeur Français du temps, Joël Meyer. La France rappela son ambassadeur et depuis lors, les affaires courantes sont gérées par un charge d'affaires, ceci réduisant les activités diplomatiques de l'ambassade. Ce fut le même cas au Burkina avec l'ambassadeur de France Luc Hallade. Entre résistance et coopération, l'attitude des autorités françaises face aux requête des officiels sahéliens entraîna la France à se tourner vers les pays voisins ayant une approche

plus douce en matière de coopération. Il s'agira ici pour les autorités Françaises de réarticuler leur présence dans les pays voisins tels la cote d'Ivoire, le Gabon ou encore le Djibouti.

Par la suite, suite à la décision du Tchad de mettre fin aux accords de défense qui le lie à la France et à la décision du Sénégal de réduire la présence française sur son territoire, s'en suivra une décision des autorités françaises de réduire leur présence militaire en Afrique. Sera ainsi créé en Août 2024 à Paris, le Commandement pour l'Afrique qui est un état-major chargé de la reconfiguration du dispositif militaire Français en Afrique et en Afrique de l'Ouest. Ce nouveau commandement aura aussi pour mission de faire vivre la nouvelle stratégie militaire de la France en Afrique. A l'évidence, il n'est pas question pour la France d'après le Général Français Pascal IANNI, d'arrêter de travailler avec les états Africains, il s'agit de modifier les modes d'action et choisir d'agir différemment en Afrique. À ce jour, il ne reste que 2 bases militaires française en Afrique : au Gabon et au Djibouti

A l'analyse, le choix pour la France de fermer ses bases militaires ou de reconfigurer sa présence militaire dans l'AES agit comme un effet de levier dans la mesure où ce choix permet aussi de dissiper à l'avenir toute suspicion d'ingérence dans les affaires internes des Etats partenaires.

Sur le plan médiatique, si l'on peut affirmer la perte du combat informationnel justifiée par la baisse du narratif pro-français, la France s'est engagée dans un processus de lutte contre la désinformation sur sa diplomatie en soutenant des acteurs locaux à travers des initiatives telles que "desintox sahel" qui accompagne les "fact checking" locaux. Les autorités Françaises incitent aussi leurs canaux médiatiques en Afrique francophone à travers le réseau France Media Monde à intensifier son narratif dans les pays d'Afrique de l'Ouest où ils continuent d'être diffusés.

Au demeurant, malgré les efforts entrepris par la France et d'autres puissances occidentales au Sahel, nous observons une difficile adaptation aux nouvelles réalités présentes au sein des états de l'AES.

CONCLUSION

En somme, la coopération internationale dans le cadre des pays de la Confédération Alliance des Etats du Sahel connaît des développements qui affectent tant sa nature que son articulation. Ces changements ayant à la fois des causes historiques et d'autres plus récentes aboutissent à la redéfinition des cartes dans l'établissement des partenariats et s'inscrivent dans la logique d'un système international qui se veut de plus en plus multipolaires, où les acteurs par souverainisme ou par le calculs d'intérêts choisissent d'orienter leurs choix au gré de leurs besoins.

Parvenu au terme de notre analyse, il était question pour nous, de comprendre comment le changement de leadership et l'arrivée de nouveaux partenaires modifient cette coopération entre les différents acteurs étatiques en Afrique francophone subsaharienne. A l'issue de nos travaux, nous pouvons en répondant aux questions que nous soulevions à l'introduction, affirmer qu'il existe de profonds changements structurels dans la coopération interétatique dans les pays de la zone sahélienne de l'Afrique francophone.

Ces changements prennent leurs sources lointaines dès les décolonisations qui furent l'expressions des premiers mouvements d'émancipations des peuples à travers le monde et par ricochet en Afrique francophone subsaharienne, et des sources plus proches par l'arrivée d'un nouveau leadership à la tête des Etats de la Confédération AES.

Aussi, ces bouleversements qui s'inscrivent dans un contexte spécifique d'insécurité de plus en plus grandissantes causée par l'exacerbation des crises tant liées au terrorisme qu'à la gouvernance locale aboutissent au Mali, au Burkina Faso qu'au Niger, à la rupture de nombreux accords de coopération avec les partenaires dits traditionnels comme la France et ouvrent le champ de coopération à des nombreux autres acteurs beaucoup moins présents par le passé comme la Russie.

En outre, ces changements s'avèrent être la manifestation des choix considérés libres opérés par les dirigeants étatiques de l'AES, de reprendre en main l'orientation de leurs politiques internationales ceci en tissant les partenariats qui leurs semblent plus aptes à répondre à leurs besoins. Dans cette perspective la création de la nouvelle structure sous régionale AES constitue aussi en soi cette volonté de mutualiser localement les efforts desdits Etats afin d'accroître leur poids sur le plan diplomatique et répondre plus efficacement aux difficultés à la fois liées au terrorisme et aux questions de développement. Toutefois, quelques limites peuvent être observées dans notre travail.

La principale limite de notre étude est liée à l'évolution rapide du contexte dans lequel se situe les relations internationales et la coopération internationale en Afrique de l'Ouest. En effet, les changements que nous constatons sont en partie dû aux régimes issues des coups d'états militaires à la tête des pays que nous étudions et la modification de ce contexte est susceptible de biaiser les résultats de l'étude. Aussi, la deuxième faiblesse de cette étude réside dans la trop grande prise en considération

des voix des acteurs du Sud, un choix motivé par la mobilisation de théories telles que la théorie postcoloniale.

La pertinence de notre étude peut être évaluée tant sur le plan académique que sur le plan pratique. Sur le plan académique, notre étude trouve sa pertinence dans la mesure où elle permet de tester certaines théories à l'instar de la théorie de la dépendance et de la théorie réaliste des relations internationales dont les modèles explicatifs trouvent tout leur sens dans les causes et les conséquences du choix de changement de partenaires observé tout au long de notre travail. Nous évoquons en exemple la vision réaliste des relations internationales marquées par les choix égoïstes des acteurs qui priorisent leurs besoins, une vision qui trouve son sens dans cette étude à travers le rejet des partenaires dits traditionnels par les états de l'AES au bénéfice de nouveaux acteurs et qui montre à suffisance la teneur de cette théorie dans notre étude.

Sur le plan pratique, notre étude met en exergue la résurgence de la notion de sécurité dans les relations internationales. Elle contribue ainsi à une meilleure compréhension des différents phénomènes observés depuis 2020 dans la coopération en Afrique de l'Ouest et permet de mieux cerner les tensions qui sont observables entre les pays de la confédération AES, les multinationales occidentales et les organisations internationales présentes sur leurs territoires. L'autre portée pratique de notre travail est qu'il se veut être un outil pouvant servir à accompagner les acteurs des relations internationales à mieux cerner les enjeux et les défis Etats sahéliens en Afrique et de mieux adapter leurs politiques internationales.

S'il s'avère dès lors évident de constater la rupture entre de nombreux partenaires occidentaux et les pays de l'AES, qu'en est-il des pertes que peuvent engendrer ce type de rupture pour les pays de l'AES ?

SOURCES

OUVRAGES

Aimé Césaire (1955), Discours sur le colonialisme, Présence Africaine P.55

Edward Said (1978) Orientalism, Pantheon Books.

Emmanuel Kant (1795) vers la paix perpétuelle, Vrin.

François Xavier Verschave (1998) La Francafrique : le plus long scandale de la république, Stock P. 23.

Frantz Fanon (2004) les damnés de la terre, La Découverte.

Gayatri Chakravorty Spivak (1988), Can the subaltern speak ?

Immanuel Wallerstein (1992) Le système du monde, du XVe siècle à nos jours : 1. Capitalisme et Économie-Monde 1450-1640, Flammarion.

Kenneth Waltz (2010) Theory of international politics, Waveland Press

Jean Claude Caron et Michel Vernus (2019) L'Europe au 19^e siècle (1815-1914) 4^e ed. Armand Colin

Jean-Pierre Olivier de Sardan (2023) L'enchevêtrement des crises au Sahel. Niger, Mali, Burkina Faso, Karthala.

Joseph Nye et Keohane (1977) power and interdependence : World Politics in Transition, TBS The Book Service Ltd.

Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa (2016) La guerre du Cameroun, l'invention de la Francafrique, La Découverte

Marc Ferro (1996) histoire des colonisations, des conquêtes aux indépendances, XIII-XXe siècle, Seuil.

Mireille Delmas-Marty (2016), Aux quatre vents du monde, Seuil

Philippe Braillard et Mohammad-Reza Djalili (2016) Les relations internationales, (que sais-je), PUF.

Olga Navarro-Flores, Le partenariat en coopération internationale : Paradoxe ou compromis ? Presses de l'université du Québec 20098090

Raymond Aron (2004) Paix et guerre entre les nations Nouv. Éd.

René Dumont (1962), l'Afrique noire est mal partie, Seuil

ARTICLES

Arkhangelskaya, A. (2013). Le retour de Moscou en Afrique subsaharienne ? Entre héritage soviétique, multilatéralisme et activisme politique. *Afrique contemporaine*, 248(4), 61-74. <https://doi.org/10.3917/afco.248.0061>

Gilles Holder, Fodié Tandjigora (2023). La lutte contre la radicalisation. Interroger le nouveau paradigme sécuritaire du développement. *Les Cahiers de MaCoTer*, 2020, 1 (1), pp.9-18. [ffhal-04012162f](https://doi.org/10.3917/ffhal-04012162f)

Global Terrorism Index (2025), IEP P.10

Jean-Emmanuel Pondi (2022), La coopération franco-africaine vue d'Afrique, *La revue internationale et stratégique*, n° 45

Jean-Yves Moisseron et Nadia Belalimat, l'après-Kadhafi : nouveaux défis en Libye et au Sahel, Open Edition Books P73-90

Konate Sinaly(doctorant) (Janvier 2025), L'Alliance des États du Sahel (AES) : Fruit de l'échec de la communauté internationale, *Revue Internationale de la Recherche Scientifique*. PP.107

Kouadio Maizan Kra. (2017), Trois pères des indépendances devant le tribunal de l'unité africaine : Senghor, Houphouët et Nkrumah. 2017. [hal-01450246f](https://doi.org/10.3917/hal-01450246f)

Lorin, A. (2021). La conférence de Berlin (1884-1885) : quel héritage pour l'Afrique ? *Questions internationales*, 107-108(3), 163-169. <https://doi.org/10.3917/quin.107.0163>.

Mohamed Lamine KABA (2023) Le paradigme des coups-d'Etat en Afrique de l'Ouest, *IJAMR*

Ngassam, R. N. (2024). Guerre au Sahel : la paix est-elle impossible ? *Diplomatie*, 126, 30–33

Saïd Bouamama, les accords économiques Afrique-France, une histoire négative

Abdoul Sogodogo (2024) alliance des états du sahel défis et perspectives, *Friedrich-Ebert-Stiftung* P.3

Simon Pierre Ekanza, Le double héritage de l'Afrique, PP.612

Traore. A.O. & AL (2024) « L'analyse de l'incidence des Sanctions de la CEDEAO contre le Mali », *Revue Française d'Économie et de Gestion* « Volume 5 : Numéro 12 » pp : 166

Van Sorgen, P. (2024). Le désengagement des Forces armées françaises au Sahel : un échec français ou européen ? *Revue Défense Nationale*, Hors-série(HS15), 341-356. <https://doi.org/10.3917/rdna.hs15.0341>.

SITES WEBS

Afp, L. F. A. (2025, 15 avril). *Le Mali ferme les bureaux du géant minier canadien Barrick Gold à Bamako. Le Figaro.* <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/le-mali-ferme-les-bureaux-du-geant-minier-canadien-barrick-gold-a-bamako-20250415>

Afp, L. M. A. (2023b, août 26). *Au Niger, la junte au pouvoir demande le départ de l'ambassadeur de France sous quarante-huit heures. Le Monde.fr.*

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/08/25/au-niger-les-militaires-au-pouvoir-exigent-de-l-ambassadeur-qu-il-quitte-le-pays_6186584_3212.html

Afp, L. M. A. (2023a, mars 15). *Le Burkina dénonce un accord militaire de 1961 avec la France*. Le Monde.fr. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/02/le-burkina-denonce-un-accord-militaire-de-1961-avec-la-france_6163866_3212.html

Afp, L. M. A. (2023). *Niger : Macron soutient Mohamed Bazoum, le régime militaire dénonce une « ingérence supplémentaire »*. Le Monde.fr. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/09/01/niger-macron-soutient-mohamed-bazoum-le-regime-militaire-denonce-une-ingerence-supplementaire_6187461_3212.html

Afp, L. P. A. (2022, 18 février). *Opération Barkhane : le Mali exige un retrait « sans délai » des soldats français, Macron temporise*. leparisien.fr. <https://www.leparisien.fr/international/operation-barkhane-le-mali-demande-a-la-france-de-retirer-ses-soldats-sans-delai-18-02-2022-SFTV2ML2DFF63FO6TBKEJSPCDQ.php>

AfricaNews. (2024, 22 avril). *Niger : manifestations pour le départ des troupes américaines*. Africanews. <https://fr.africanews.com/2024/04/22/niger-manifestations-pour-le-depart-des-troupes-americaines/>

Anadolu Agency (2025) *La France sacrifie la démocratie au Tchad sur l'autel de ses intérêts au Sahel* (Analyse). <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/la-france-sacrifie-la-d%C3%A9mocratie-au-tchad-sur-l-autel-de-ses-int%C3%A9r%C3%AAts-au-sahel-analyse/2226526>

Anadolu Agency (2024) *Le président Bassirou Diomaye Faye, plaide pour la fermeture des bases militaires françaises au Sénégal*. (s. d.). <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/le-pr%C3%A9sident-bassirou-diomaye-faye-plaide-pour-la-fermeture-des-bases-militaires-francaises-au-s%C3%A9n%C3%A9gal/3408388>

Bokundoli, *La décolonisation de l'Afrique*, <https://bokundoli.org/lesson/la-decolonisation-de-lafrique/> Burkina Faso (2025). Human Right Watch, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2025/country-chapters/burkina-faso>

Bouvier, E. (2024). *La présence croissante de l'Iran en Afrique*. <https://www.lesclesdumoyenorient.com/La-presence-croissante-de-l-Iran-en-Afrique.html>

For You MEDIA AFRICA. (2025). *La Grande Interview d'Ibrahim Traoré : un échange sans filtre* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=7cOdLvIFu3U>

Gaudiaut, T. (2023). *Commerce : la Chine à la conquête de l'Afrique*. Statista Daily Data. <https://fr.statista.com/infographie/26663/partenaire-commercial-premier-pays-source-des-importations-des-pays-africains-chine-france-afrique/>

Gouvernement du Niger (2025) Coopération bilatérale : Le Niger et la Russie approfondissent leur partenariat stratégique. <https://www.gouv.ne/index.php/actualite-des-ministeres/807-cooperation-bilaterale-le-niger-et-la-russie-approfondissent-leur-partenariat-strategique>

IMalyis. (2023, août 4). Les autorités nigériennes dénoncent l'accord de coopération de défense avec la France. Agence Nigérienne de Presse. <https://www.anp.ne/les-autorites-nigeriennes-denoncent-laccord-de-cooperation-de-defense-avec-la-france/>

Le Sahel (2025) Confédération des Etats du Sahel et Fédération de Russie : nouveau partenariat institué entre deux entités –. <https://www.lesahel.org/confederation-des-etats-du-sahel-et-federation-de-russie-nouveau-partenariat-institue-entre-deux-entites/>

L'Opinion. (2023, 28 juillet). Emmanuel Macron condamne le coup d'Etat au Niger et se dit prêt à soutenir des sanctions - l'Opinion. L'Opinion. <https://www.lopinion.fr/international/emmanuel-macron-condamne-le-coup-detat-au-niger-et-se-dit-pret-a-soutenir-des-sanctions>

Mali : Ogossagou, a village at the heart of violence. (2021, 29 mars). International Committee Of The Red Cross. <https://www.icrc.org/en/document/ogossagou-malian-village-heart-violence>

Medi1TV Afrique. (2024, 17 mars). Le Niger dénonce l'accord de coopération militaire avec les États-Unis [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=daAhJr-NxDs>

Ndour, P. A. (2025 février 18). La Turquie : la diplomatie des drones au Sahel. WATHI. <https://www.wathi.org/laboratoire/tribune/la-turquie-la-diplomatie-des-drones-au>

Paquier, J. (2023, 20 février). Fin de l'opération Sabre : quinze ans de présence militaire française au Burkina Faso. La Croix. <https://www.la-croix.com/Monde/Fin-loperation-Sabre-quinze-ans-presence-militaire-francaise-Burkina-Faso-2023-02-20-1201255994>

Rfi. (2023, 2 septembre). Des milliers de Nigériens exigent le départ de l'armée française. RFI. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230902-des-milliers-de-nig%C3%A9riens-exigent-le-d%C3%A9part-de-l-arm%C3%A9e-fran%C3%A7aise>

RFI. (2019). Idriss Déby, Mahamadou Issoufou et Félix Tshisekedi dans une émission spéciale du Débat africain [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=bsfUsEaVmRY>

RFI. (2022, 28 janvier). Mali : « Que Paris nous respecte ! » - Abdoulaye Diop, ministre des Affaires étrangères - L'intégrale [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=axSeQN76xHk>

Sidwaya, W. (2025, 4 avril). AES-Russie : nouveau partenariat institué entre deux entités. Quotidien Sidwaya. <https://www.sidwaya.info/aes-russie-nouveau-partenariat-institue-entre-deux-entites/>

sahel/#:~:text=Ils%20s'inscrivent%20dans%20une,les%20groupes%20arm%C3%A9s%20non%20%C3%A9tatiques.

Sidwaya (2025), *Organisation internationale de la Francophonie : l'AES se retire*
<https://www.sidwaya.info/organisation-internationale-de-la-francophonie-laes-se-retire/>

United Nations Peace Keeping <https://peacekeeping.un.org/>

United Nations <https://www.un.org/fr/global-issues/multilateral-system>

